



Bertrand ROCARD - Reflet du ciel et de l'arbre sur le Jaunay



Syndicat Mixte des Marais  
de la Vie, du Ligéron et du Jaunay



## SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

### Rapport annuel d'activité de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE

Année 2012

Juin 2013

Secrétariat : 11 Rue du Bourg – 85800 GIVRAND

Tél. : 02.28.10.94.37 – Fax : 02.28.10.95.48

Courriel : [sage.viejaunay@wanadoo.fr](mailto:sage.viejaunay@wanadoo.fr)

Site internet : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)



## TABLE DES MATIERES

### Animation du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay – Année 2012

|                                                                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>TABLE DES MATIERES .....</b>                                                                                | <b>1</b>  |
| <b>1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE.....</b>                                                      | <b>4</b>  |
| 1.1 LE BASSIN VERSANT ET LES MASSES D'EAU.....                                                                 | 4         |
| 1.2 LE SAGE.....                                                                                               | 4         |
| <b>2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) ET DU BUREAU DE LA CLE.....</b>        | <b>5</b>  |
| 2.1 PARTICIPATION AUX REUNIONS .....                                                                           | 5         |
| 2.2 SYNTHESE DES DECISIONS .....                                                                               | 6         |
| 2.3 DOSSIERS SOUMIS A AUTORISATION OU DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ..... | 7         |
| 2.4 LES REUNIONS DE LA CLE OU DU BUREAU EN DETAIL .....                                                        | 8         |
| 2.4.1 Bureau de la CLE du 12 mars 2012, Mairie de Saint Révérend.....                                          | 8         |
| 2.4.2 Bureau de la CLE du 25 mai 2012, Mairie de Givrand.....                                                  | 9         |
| 2.4.3 Commission Locale de l'Eau du 9 juillet 2012, Golf des Fontenelles, L'Aiguillon sur Vie .....            | 10        |
| 2.4.4 Commission Locale de l'Eau du 26 octobre 2012, salle municipale de Saint Révérend.....                   | 10        |
| <b>3. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION.....</b>                                   | <b>11</b> |
| 3.1 REUNIONS ORGANISEES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE.....              | 11        |
| 3.1.1 Entretiens avec les collectivités sur la mise en œuvre du SAGE .....                                     | 11        |
| 3.1.2 formation des agents territoriaux dans l'objectif de réduire l'utilisation des pesticides .....          | 13        |
| 3.1.3 Gestion différenciée des espaces publics.....                                                            | 15        |

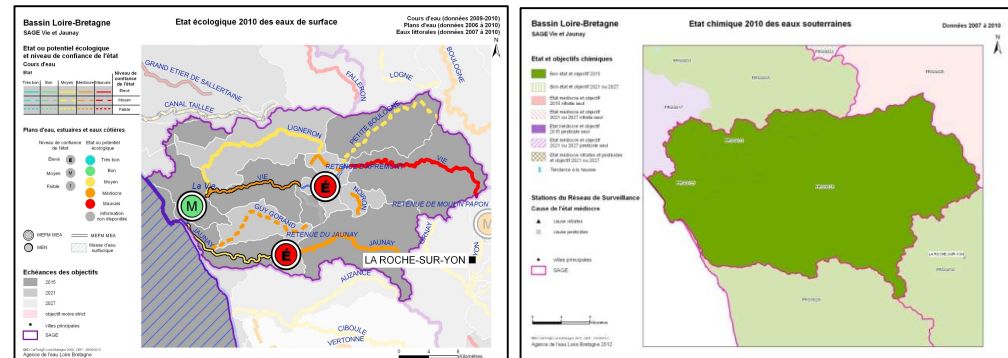
|                                                                                                                                                   |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.2 AUTRES REUNIONS .....                                                                                                                         | 16        |
| 3.2.1 réunions locales.....                                                                                                                       | 16        |
| 3.2.2 réunions départementales, régionales, de bassin et nationales .....                                                                         | 19        |
| 3.3 COLLOQUES, FORMATIONS .....                                                                                                                   | 19        |
| <b>4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE .....</b>                                                                                                             | <b>20</b> |
| 4.1 LES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE .....                                                                                                   | 20        |
| 4.1.1 les contrats territoriaux.....                                                                                                              | 20        |
| 4.1.2 le Contrat Régional de bassin versant 2011-2013.....                                                                                        | 21        |
| 4.2 ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE .....                                                                          | 22        |
| 4.2.1 Objectif n° 1 : Optimiser et securiser quantitativement la ressource en eau .....                                                           | 22        |
| 4.2.2 Objectif n° 2 : améliorer la qualité des eaux pour garantir les usages et les besoins.....                                                  | 23        |
| 4.2.3 Objectif n° 3 : opter pour une gestion et une maitrise collective des hydrosystemes de la Vie et du jaunay .....                            | 24        |
| 4.2.4 Objectif stratégique : favoriser les initiatives locales de développement du territoire dans le respect de la preservation des milieux..... | 25        |
| 4.3 ETAT DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2015 – EVALUATION 2010 .....                                                                                | 26        |
| 4.4 LE TABLEAU DE BORD DU SAGE .....                                                                                                              | 27        |
| <b>5. ETUDE « PLANS D' ACTIONS ANTI-EROSION ET QUALITE DE L'EAU » SUR TROIS SOUS-BASSINS VERSANTS PILOTES .....</b>                               | <b>29</b> |
| 5.1. OBJECTIF ET LOCALISATION DES TROIS SOUS-BASSINS VERSANTS PILOTES .....                                                                       | 29        |
| 5.2. GROUPE DE TRAVAIL .....                                                                                                                      | 30        |
| 5.3. LES COMITES DE PILOTAGE LOCAUX .....                                                                                                         | 31        |
| 5.4. INVENTAIRE DE TERRAIN .....                                                                                                                  | 33        |
| 5.5. ENTRETIEN AVEC LES ACTEURS DE TERRAINS .....                                                                                                 | 34        |

|                                                                                       |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 5.6. SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU .....                                     | 35        |
| 5.7. LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS EN 2012 .....                                       | 36        |
| <b>6. ACTIONS DE COMMUNICATION.....</b>                                               | <b>37</b> |
| 6.1. PILOTAGE DES ACTIONS DE COMMUNICATION.....                                       | 37        |
| 6.2. LES TEMPS FORTS 2012.....                                                        | 38        |
| 6.3. DIFFUSION DU GUIDE PEDAGOGIQUE « LE SAGE VIE JAUNAY EN PRATIQUE ».....           | 39        |
| 6.4. REALISATION DE PRESENTOIRS A DOCUMENTATION .....                                 | 40        |
| 6.5 CONCOURS PHOTO « LA VIE AU FIL DE L'EAU » .....                                   | 41        |
| 6.6. LETTRE DE LA GESTION DE L'EAU VIE ET JAUNAY N° 14 .....                          | 44        |
| 6.7. SITE INTERNET « WWW.VIE-JAUNAY.COM » .....                                       | 45        |
| 6.8. SENSIBILISATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES JEUNES ET DES ENFANTS (CMJ/CME)..... | 46        |
| 6.9. PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS SUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT .....              | 48        |
| 6.10. AUTRES ACTIONS .....                                                            | 49        |
| <b>7. SUIVI DE LA QUALITE BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU .....</b>                        | <b>50</b> |
| <b>8. BILAN FINANCIER – COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....</b>                            | <b>53</b> |
| <b>9. ANALYSE – BILAN ET PERSPECTIVES.....</b>                                        | <b>55</b> |
| ETAT DES MASSES D'EAU AYANT UN OBJECTIF DE BON ETAT EN 2015 .....                     | 55        |
| LA VIE DU SAGE ET DES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DE SES DISPOSITIONS.....              | 55        |

## 1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

### 1.1 LE BASSIN VERSANT ET LES MASSES D'EAU

Le périmètre du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay s'étend sur un **territoire de 780 km<sup>2</sup>** et concerne **37 communes du département de la Vendée**. L'axe principal du réseau hydrographique est le **fleuve côtier La Vie**, d'une longueur de 61 km, qui reçoit comme affluents principaux, en rive droite, La Petite Boulogne et Le Ligneron et, en rive gauche, Le Jaunay. Le bassin versant est marqué par la **diversité des paysages rencontrés d'est en ouest** : bocage, marais doux, marais salés, estuaire, océan atlantique. Deux barrages permettent le stockage de l'eau pour la **production d'eau potable** : le barrage d'Apremont, situé sur la Vie, et le barrage du Jaunay, situé sur le cours d'eau éponyme. **17 masses d'eau** ont été définies au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. L'évaluation de l'état 2010 montre une atteinte des objectifs de bon potentiel pour la masse d'eau « Estuaire de La Vie » et de bon état pour les trois masses d'eau souterraines. Par contre, les autres masses d'eau sont dans un état moyen à mauvais. Les paramètres déclassants sont les macropolluants, la morphologie et l'hydrologie. **45 % des masses d'eau atteignent l'objectif de bon état ou de bon potentiel fixé en 2015.**



### 1.2 LE SAGE

Les enjeux du SAGE sont la gestion quantitative de la ressource en eau, la qualité des eaux et la qualité des milieux aquatiques et humides. Le SAGE Vie Jaunay est porté par le **Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**, basé à Givrand (85800). Le Président du Syndicat est M. Jean-Claude MERCERON, Sénateur de la Vendée et Président de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. Cette Commission est composée de 38 membres (collège des collectivités : 19 membres, collège des usagers : 10, collège des services de l'Etat : 9). L'équipe d'animation du SAGE était constituée, en 2012, de 2,5 Equivalent Temps Plein (ETP) : un poste d'animateur (poste statutaire d'ingénieur), 0,5 poste pour le secrétariat-comptabilité (poste statutaire d'adjoint administratif) et un poste pour l'étude de définition des plans d'action « anti-érosion et qualité de l'eau » et le tableau de bord du SAGE (poste d'ingénieur contractuel).

#### Les dates clés du SAGE Vie Jaunay

- ✓ **5 mars 2001** : Arrêté préfectoral fixant le périmètre d'élaboration du SAGE.
- ✓ **12 juillet 2002** : Arrêté préfectoral fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau.
- ✓ **15 juillet 2003** : Réunion instituant la Commission Locale de l'Eau. Le portage du SAGE est assuré par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
- ✓ **2004/2010** : Etudes d'élaboration du SAGE, consultation des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin Loire-Bretagne.
- ✓ **15 septembre 2010 au 15 octobre 2010** : Enquête publique
- ✓ **10 janvier 2011** : Adoption à l'unanimité du projet de SAGE par la CLE.
- ✓ **1<sup>er</sup> mars 2011** : Approbation par M. le Préfet de la Vendée.
- ✓ **3 mars 2011** : Publication de l'arrêté d'approbation. Le SAGE devient opposable.
- ✓ **2011 – 2015** : Mise en œuvre du SAGE.

## 2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) ET DU BUREAU DE LA CLE

### 2.1 PARTICIPATION AUX REUNIONS

Chaque instance s'est réunie à deux reprises en 2012.

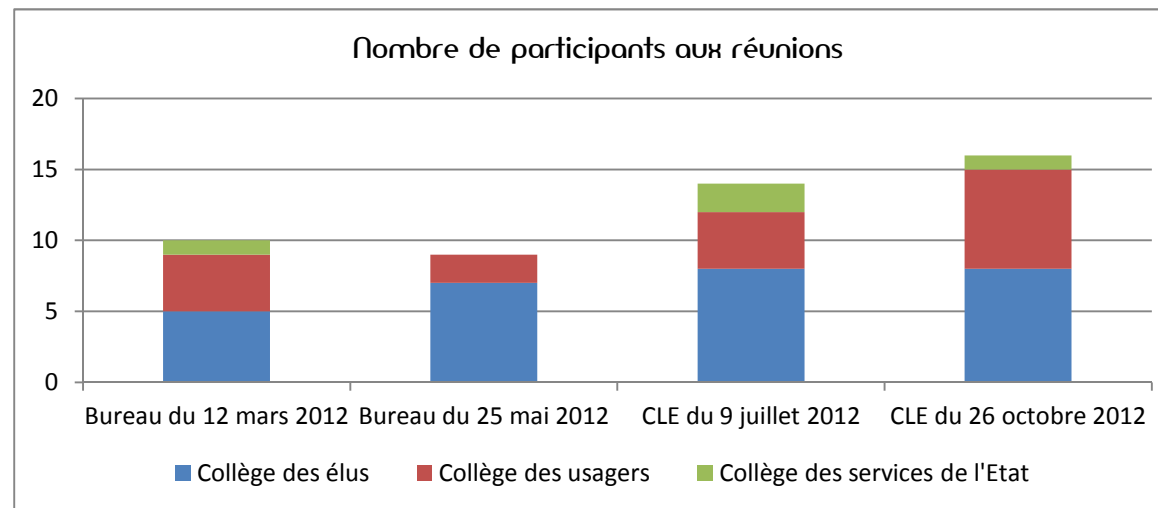
**Le Bureau compte 19 membres. Le taux de participation moyen pour l'année 2012 est de 50 %.**

**La Commission Locale de l'Eau compte 38 membres. Le taux de participation pour l'année 2012 est de 39 %** avec un taux de participation variable selon les collèges :

- collège des élus : 42 %,
- collège des usagers : 55 %,
- collège des services de l'Etat : 17 %.

Notons que le quorum des 2/3 des membres présents n'était pas requis lors de ces deux réunions. Ce quorum est exigé uniquement pour les délibérations sur les règles de fonctionnement, l'adoption, la modification et la révision du SAGE.

Un certain nombre de partenaires, non membres de la CLE, sont invités aux réunions tout en ne prenant pas part aux votes (Services de l'eau du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Général de la Vendée, Associations Syndicales Autorisées de propriétaires de marais non représentées dans le collège des usagers, SEM Vie, gestionnaire du Port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie, services de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et de la Chambre d'Agriculture de la Vendée).



## 2.2 SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

L'année 2012 est la deuxième année de mise en œuvre du SAGE, la CLE a donc souhaité faciliter la diffusion des orientations et dispositions du SAGE (voir le volet communication) et la mise en œuvre des dispositions.

Elle s'est également attachée à faire évoluer la gouvernance autour de la gestion de l'eau sur le territoire et anticiper la révision du SAGE.

Voici la synthèse des décisions prises :

- La mise en place d'un Contrat Territorial sur le bassin aval de la Vie et du Jaunay avec une participation financière de la structure porteuse du SAGE au programme agricole. **L'ensemble du bassin versant est désormais couvert de Contrats Territoriaux « Pollutions Diffuses ».**
- Une **évolution en matière de gouvernance** :
  - Le système de conventionnement mis en place pendant l'élaboration du SAGE avec les collectivités concernées est remplacé par une adhésion à la structure porteuse du SAGE : la **durabilité des actions** est ainsi assurée.
  - Les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable concernés par l'amont du bassin ont pris la compétence **« Milieux aquatiques »**. **Cette compétence est désormais active sur l'ensemble du bassin versant.**
- Les thèmes prioritaires pour l'actualisation du SAGE sont déterminés. La gestion de la ressource en eau apparaît prioritaire et la CLE décide la réalisation d'une **étude de détermination des volumes d'eau prélevables**. Par ailleurs, la CLE suit l'étude « ressource en eau » portée localement par la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
- Trois **plans d'actions « anti-érosion et qualité de l'eau »** seront réalisés en 2012-2013 sur 3 sous-bassins versants pilotes en concertation avec les acteurs locaux.
- Un **bilan de la connaissance et de la mise en œuvre du SAGE est conduit auprès des collectivités** du bassin versant.

## 2.3 DOSSIERS SOUMIS A AUTORISATION OU DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Deux dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été communiqués à la CLE **pour avis**.

|                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div> <div></div> <div>AIZENAY - SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON - CHALLANS</div> </div> <div> <div></div> <div>Projet d'aménagement de la RD 948 en 2x2 voies entre Aizenay et Challans</div> </div> <div> <div></div> <div>CG 85 - DIRM</div> </div> |
| <div> <div></div> <div>GIVRAND ET SAINT REVEREND</div> </div> <div> <div></div> <div>Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie</div> </div> <div> <div></div> <div>VENDEE EXPANSION</div> </div>                                              |

Aucune remarque n'ayant été formulée, l'avis de la CLE a été réputé favorable.

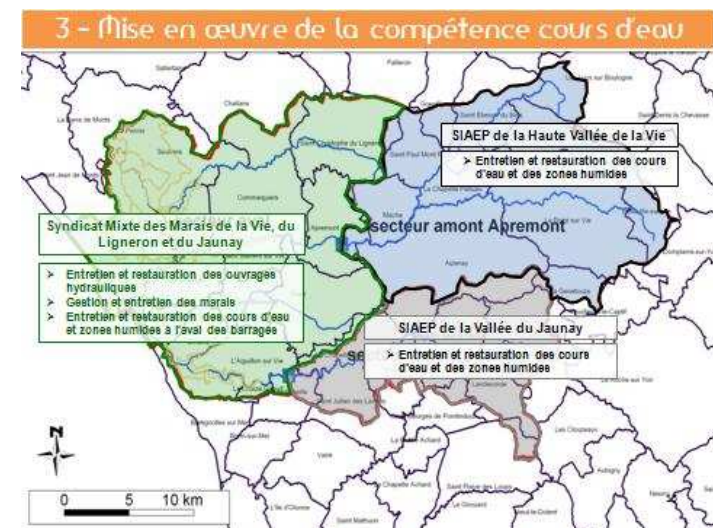
18 dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau ont été communiqués à la CLE **pour information** :

| Objet du dossier                                                                                             | Pétitionnaire                  | Commune concernée     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Création d'un lotissement "Le hameau des oiseaux bleus"                                                      | BAT'IMMO+                      | SAINT HILAIRE DE RIEZ |
| Création d'un lotissement "La closerie des Chênes Verts"                                                     | BAT'IMMO+                      | LE FENOUIILLER        |
| Lotissement communal "Les Aveneaux" et projet d'extension                                                    | Commune de COEX                | COEX                  |
| Création du lotissement communal "La Barre"                                                                  | Commune de GIVRAND             | GIVRAND               |
| Création du lotissement communal "Les Néfliers"                                                              | Commune de GRAND'LANDES        | GRAND'LANDES          |
| Extension du lotissement communal " Le hameau du Verger"                                                     | Commune de LA CHAPELLE HERMIER | LA CHAPELLE HERMIER   |
| Création d'un plan d'eau d'irrigation agricole de 13 600 m <sup>2</sup> et capacité de 25 000m <sup>3</sup>  | GAEC La Pierre Brune           | VENANSAULT            |
| Exploitation d'un forage réalisé en 1996 au lieu-dit La Grande Guyonnière                                    | GAEC La Vallée de la Vie       | MACHE                 |
| Exploitation d'un forage                                                                                     | GAEC L'Ecuveuil                | AIZENAY               |
| Création d'un plan d'eau d'irrigation agricole de 10 000 m <sup>2</sup> et capacité de 45 000 m <sup>3</sup> | M. MORILLEAU                   | AIZENAY               |
| Création d'un lotissement "Les Landes"                                                                       | M. et Mme REMAUD               | VENANSAULT            |
| Extension de l'entreprise MONROC                                                                             | MONROC SAS                     | SAINT ETIENNE DU BOIS |
| Création d'un lotissement "L'orée de l'océan"                                                                | SARL OPAL                      | L'AIGUILLON SUR VIE   |
| Création d'un lotissement "Le Coteau"                                                                        | SARL S.V.L                     | COEX                  |
| Création d'un lotissement "Le Birot des Gourmands"                                                           | SARL St Laurent Aménagement    | SAINT REVEREND        |
| Création d'un lotissement "Le Jaunay"                                                                        | TERRIMO Atlantique             | GIVRAND               |
| Création d'un lotissement "Le Clos du Pré"                                                                   | TERRIMO Atlantique             | AIZENAY               |
| Création d'un lotissement "Le clos du Parc"                                                                  | VENDEE AMENAGEMENT             | GIVRAND               |

## 2.4 LES REUNIONS DE LA CLE OU DU BUREAU EN DETAIL

### 2.4.1 BUREAU DE LA CLE DU 12 MARS 2012, MAIRIE DE SAINT REVEREND

- o **Rapport annuel d'activités** de la Commission Locale de l'Eau pour l'année 2011.
- o **Contrat Territorial aval Vie Jaunay** : avis favorable au **programme prévisionnel agricole** 2012 sous réserve de la mise en place d'une action auprès des maraîchers en lien avec le Contrat Territorial EVE bassin d'Apremont.
- o **Programme d'actions du SAGE pour l'année 2012 et budget.**
- o **Mise en œuvre du SAGE** : validation du schéma organisationnel :
  - évolution du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) vers un **syndicat mixte à la carte** :
    - ➔ adhésion de l'ensemble des collectivités du bassin versant au Syndicat pour la compétence SAGE en remplacement des conventions actuelles de participation,
  - mutualisation des moyens pour la mise en œuvre de la compétence « Cours d'eau » à l'amont des barrages :
    - ➔ mise à disposition du technicien de rivière du SMMVLJ à hauteur de 20 % auprès du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie et de 20 % auprès du SIAEP de la Vallée du Jaunay.
- o **Zones humides** : intégration des données concernant l'article 5 du règlement du SAGE au Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides animé par le Forum des Marais Atlantiques [www.forum-marais-atl.com](http://www.forum-marais-atl.com).



## 2.4.2 BUREAU DE LA CLE DU 25 MAI 2012, MAIRIE DE GIVRAND

o **Etude sur la ressource en eau** portée par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : avis sur la première phase :

- souhait de l'étude d'un scénario « Substitution de 100 % des prélèvements actuels en rivière »,
- intégration d'une étude économique globale,
- lancement d'une étude de détermination des volumes d'eau prélevables à l'échelle du périmètre du SAGE.



o **Plans d'actions « anti-érosion et qualité de l'eau » sur trois sous-bassins versants pilotes** : lancement de l'étude :

- choix de la réalisation de l'étude en interne par M. Antoine GASNET, chargé de mission, dans le but de faciliter la mobilisation des acteurs locaux,
- validation du cahier des charges de l'étude,
- financement de l'étude à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- financement des mesures de suivi de la qualité physico-chimique des eaux et de la qualité biologique des cours d'eau (50 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 30 % Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant 2011–2013).

o **Actualisation du SAGE Vie Jaunay** : choix des thèmes prioritaires :

- l'étude de détermination des volumes d'eau prélevables est définie comme prioritaire au regard des enjeux du territoire et des démarches initiées localement ;
- dans une optique d'amélioration du SAGE au regard du SDAGE 2010–2015, l'intégration des dispositions suivantes sera étudiée :
  - ➔ Disposition 1B-1 : Définition d'un plan d'action favorisant la continuité écologique des cours d'eau,
  - ➔ Disposition 4A-2 : Définition d'un plan de réduction de l'usage des pesticides,
  - ➔ Disposition 7B-2 : Définition d'un programme d'économie d'eau,

- ➔ Disposition 8C-1 : Cartographie et plan de gestion des marais rétro-littoraux,
- ➔ Disposition 10B-1 : Préconisation d'un plan de gestion des dragages pour le port de Saint Gilles Croix de Vie,
- ➔ Disposition 12A-1 : Intégration d'un volet sur la culture du risque,
- ➔ Disposition 15B-2 : Intégration d'un volet pédagogique.
- o **Dossier Loi sur l'Eau** : demande d'avis de la Commission Locale de l'Eau de la part de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée sur le dossier de demande d'autorisation du projet d'aménagement de la RD 948 en 2 x 2 voies entre Aizenay et Challans.
  - En l'absence de remarques particulières des membres de la CLE, l'avis a été réputé favorable.

---

#### 2.4.3 COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 9 JUILLET 2012, GOLF DES FONTENELLES, L'AIGUILLON SUR VIE

- o **Etude sur la ressource en eau** : accord sur les scénarios à étudier en phase 3.
- o **Etude de détermination des volumes d'eau prélevables** : souhait de réaliser l'étude sous la forme d'un groupement de commandes avec Vendée Eau ou les Syndicat Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable.
- o **Actualisation du SAGE au regard du SDAGE 2010–2015** : validation des thématiques à prendre en compte (dispositions du SDAGE validées en Bureau le 25 mai 2012 et ajout de la thématique « Têtes de bassin versant ») et choix d'une actualisation en interne, sous le pilotage d'un groupe de travail, à partir des données existantes.
- o **Plans d'actions « anti-érosion et qualité de l'eau » sur trois sous-bassins versants pilotes** : validation des objectifs, de la méthode et du cahier des charges de l'étude.
- o **Statuts du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay** : modification pour l'adhésion de l'ensemble des collectivités du bassin au Syndicat.

---

#### 2.4.4 COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 26 OCTOBRE 2012, SALLE MUNICIPALE DE SAINT REVEREND

- o **Etude sur la ressource en eau** : conclusions de l'étude.
- o **Etude de détermination des volumes d'eau prélevables** : validation du cahier des charges et mise en place d'un comité de pilotage.
- o **Mise en œuvre du SAGE par les collectivités** : bilan des entretiens réalisés en 2012 avec les élus et les services.
- o **Programme d'actions prévisionnel et orientations budgétaires 2013** : validation.
- o **Questions diverses** : projet d'une unité de méthanisation à L'Aiguillon sur Vie soumis à enquête publique.

### 3. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

Il s'agit ici de préciser les réunions et rencontres organisées par la cellule d'animation du SAGE, au-delà des réunions du Bureau et de la CLE, mais aussi la participation aux réunions locales, ou liées à la DCE et au SDAGE ainsi que les colloques ou journées de formation. Les réunions du groupe communication sont détaillées dans le chapitre dédié.

#### 3.1 REUNIONS ORGANISEES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

##### 3.1.1 ENTRETIENS AVEC LES COLLECTIVITES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

###### ✓ Objectifs :

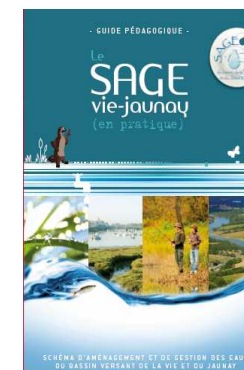
- o expliciter les objectifs et orientations du SAGE,
- o connaître les actions conduites par les communes (réalisées et en projet),
- o évaluer la mise en œuvre concrète du SAGE,
- o présenter les contrats et actions d'information en cours.

###### ✓ Moyens :

- o 37 entretiens avec les élus des communes concernées par le bassin versant,
- o 5 entretiens avec les services des structures intercommunales,
- o outil : guide « Le SAGE Vie Jaunay en pratique » et grille d'évaluation.

###### ✓ Résultats :

- o une mise en œuvre des moyens à hauteur de 52 %, un an après l'approbation du SAGE,
- o une bonne appropriation générale,
- o une mise en œuvre des actions variable selon les thématiques :
  - forte demande des collectivités sur la thématique des économies d'eau,
  - peu de réutilisation des eaux usées traitées mais des projets à l'étude,
  - pour les stations ne disposant pas d'une capacité suffisante, des travaux sont programmés dans 8 cas sur 9 avant 2014,
  - seules 4 communes ne disposent pas d'un plan de désherbage communal,
  - eau pluviale : les systèmes alternatifs aux bassins d'orage (noues, bassins paysagers et écologiques) se développent mais peu d'études de zonage eau pluviale sont réalisées,



- l'intégration des inventaires des zones humides aux documents d'urbanisme (PLU, SCOT) est réalisée en fonction de leur rythme propre.

✓ **Restitution des résultats :**

- o présentation et validation des résultats en Commission Locale de l'Eau le 26 octobre 2012,
- o envoi du document de synthèse aux communes et structures intercommunales.

✓ **Suite à donner et pistes d'actions :**

- o besoins d'accompagnement sur :
  - le matériel économe en eau à privilégier lors de la rénovation ou la construction de bâtiments et équipements publics,
  - la prise en compte de l'inventaire des zones humides lors de la révision des PLU,
  - les cahiers des charges des études de zonage eau pluviale ;
- o évaluer la mise en œuvre du SAGE par les autres acteurs ;
- o partenariat Vendée Eau sur le thème des économies d'eau :
  - forum local de l'eau,
  - cahier des charges type ;
- o évaluer les moyens mis en œuvre par les autres catégories d'acteurs pour l'application du SAGE (services de l'Etat, représentants agricoles...).



### 3.1.2 FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX DANS L'OBJECTIF DE REDUIRE L'UTILISATION DES PESTICIDES

Le cycle de formations décentralisées des agents territoriaux, initié depuis 2007 avec le CNFPT des Pays de la Loire, s'est poursuivi cette année.

Initialement mis en place autour des bonnes pratiques d'utilisation des pesticides, les formations s'orientent maintenant vers la gestion différenciée des espaces verts. Les communes sont en effet toutes dans une démarche de réduction importante de l'utilisation des pesticides et souhaitent mettre en place des moyens pour gérer l'herbe plutôt que la détruire à tout prix.



Deux formations se sont déroulées en 2012 :

- techniques alternatives au désherbage chimique, les 19 et 20 janvier 2012, 14 agents,
- taille des arbustes et des jeunes arbres d'ornement, les 9 et 10 janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> octobre 2012, 17 agents.

Suite à la mise en ligne d'articles de presse relatifs à cette action sur le site internet [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a sollicité la cellule d'animation du SAGE pour une présentation lors d'une réunion des animateurs de SAGE. Celle-ci a été effectuée le 21 mars 2012.

L'action a également été mise en valeur dans la revue de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne n° 85 sur le thème « Communiquer et sensibiliser : des sessions de formation sur le territoire du SAGE Vie et Jaunay ».



**Des sessions de formation sur le territoire du Sage Vie et Jaunay**

*“Créer une dynamique sur le territoire”*



**Anne Barbier**  
animatrice depuis 2007 de la CLE du Sage Vie et Jaunay (788 km² et 37 communes), en Vendée.

Sur ce Sage, des actions de sensibilisation des personnels communaux pour faire évoluer les pratiques de désherbage ont été mises en place.

**Comment avez-vous monté ce cycle de formation ?**  
Nous avons mis en place un partenariat avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Dans la région, nous avons un problème de production d'eau potable : la teneur en pesticides avant traitement est trop importante. Avec les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, nous invitons les collectivités à en utiliser moins. Il est apparu assez vite que les agents communaux étaient en première ligne. Ils sont très sollicités par la population.

**Combien de personnes avez-vous formé ?**  
Depuis 2007, 156 personnes ont été formées sur les 37 communes que couvre le Sage. Une douzaine de sessions ont été organisées. La formation s'articule autour d'un principe de base : mieux accepter l'herbe en ville et adapter les interventions en utilisant d'autres moyens que le chimique (tonte, utilisation de désherbeurs thermiques ou mécaniques, bûche pour arracher certaines herbes, etc.). Il est important que les personnels soient convaincus pour relayer l'information auprès des populations. ■

**Le Poiré-sur-Vie**

**L'entretien des espaces verts communaux change**



En 6 ans, une centaine d'agents répartis sur les 37 communes ont ainsi été sensibilisés à cette démarche.

**Pourquoi ? Comment ?**

**Une gestion différenciée peut-elle avoir un impact sur la qualité des cours d'eau ?**  
Le Syndicat mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et le Centre national de la fonction publique territoriale visent à reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides. Ce, à travers le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay (Sage). Ils forment depuis 2007 les agents communaux des espaces verts à la gestion différenciée. Le constat : la molécule glyphosate (herbicide) est encore très présente dans l'eau, même si les 37 collectivités du bassin-versant ont déjà diminué de 40 % l'utilisation de pesticides entre 2007 et 2009.

**Comment interviennent les agents au niveau local ?**  
Ils adaptent la fréquence de l'entretien des espaces. Ils alternent la tonte, le désherbage, la taille des arbustes tout en diminuant l'utilisation d'engrais, d'engrais et des pesticides. Le 9 et 10 janvier, autour de Pascal Prieur, 17 agents de 12 communes ont ainsi planché sur le thème « taille des arbustes et des jeunes arbres d'ornement ».

Au Poiré, il n'y a plus de désherbage chimique aux abords des caniveaux. Le quartier du Beignon et une partie du bourg sont traités avec une désherbeuse à eau chaude. Les tontes sont, dans certains cas, laissées sur le terrain et servent d'engrais naturel. Il reste à « faire accepter la gestion différenciée par le public » avoue Auguste Guillet, vice-président de la commission locale de l'eau du Sage. D'où le rôle des agents auprès des particuliers.

OUEST-FRANCE

8 octobre 2012

## Le Poiré-sur-Vie

# L'entretien des espaces verts différencié, pour plus de qualité

Pourquoi ? Comment ?

### Quel est le but de la formation à la gestion différenciée ?

Depuis 2007, 150 agents communaux y ont été formés. « Il y avait besoin de sensibiliser et d'informer les agents en charge de la gestion des espaces et des lieux publics (espaces verts, voiries, bâtiments communaux...) sur les évolutions à apporter pour améliorer la qualité de l'eau », explique Anne Barbier, animatrice au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage). C'est à travers ce schéma que le Syndicat mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a sollicité le Centre national de la fonction publique territoriale, pour mettre en place des formations décentralisées à l'échelle du périmètre du Sage, correspondant à 37 communes du nord-ouest vendéen.

### Quelles conséquences sur la qualité de l'eau ?

Réduction de l'utilisation d'engins, d'engrais, de pesticides en particulier des désherbants, économies d'eau, préservation et reconquête de la qualité des espaces naturels humides et aquatiques conduisent à l'amélioration de la qualité de l'eau et à sa préservation. C'est la gestion différenciée : « le bon entretien, au bon endroit, au bon moment », résume l'animatrice.

### Sur le terrain, ça donne quoi ?

Lundi, la troisième et dernière journée de formation taille des arbustes et des jeunes arbres d'ornements, entamée en janvier, a réuni 17 agents de douze communes autour de Pascal Prieur, intervenant pour le CNFPT. Du choix des végétaux, à l'endroit de leur plantation en passant par leur entretien, le formateur use de son bon sens pour faire adopter sa démarche.



Pascal Prieur, une branche à la main, face aux 17 agents de douze communes.

« Une taille oui, mais selon le mode de fonctionnement de la plante ». Du coup, le temps gagné sur l'entretien des tailles permet aux agents de se concentrer sur d'autres missions « comme le désherbage, qui prend

maintenant plus de temps. Et puis nous avons acquis de nouvelles techniques. Ça valorise notre métier ». La gestion différenciée, ils peuvent maintenant l'expliquer aux riverains, voire la faire adopter.

### 3.1.3 GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLICS

Ce groupe de travail a été mis en place par la cellule d'animation du SAGE avec l'ensemble des structures compétentes et 6 communes pilotes :

- le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, structure porteuse du SAGE, et les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable pour ce qui concerne la gestion et la protection de la ressource en eau,
- le CAUE de la Vendée pour le volet conseil, approche méthodologique sur la gestion différenciée,
- la Communauté de Communes du Pays des Achards pour ses compétences sur le Système d'Information Géographique,
- le CNFPT pour la formation des agents communaux,
- les communes de Brétignolles sur Mer, La Chapelle Palluau, Givrand, Le Poiré sur Vie, Sainte Flaive des Loups et Saint Julien des Landes.



Ce groupe s'est réuni le 27 février 2012. Il a permis à chaque commune inscrite dans la démarche de témoigner des évolutions de pratiques.

Le double objectif visé au départ est atteint :

- chaque commune « pilote » dispose désormais de son plan de gestion différenciée,
- des **référentiels communs** ont été établis. Ils sont à la disposition des communes qui souhaitent s'investir dans cette démarche.

Le cahier des charges pour la mise en place de la gestion différenciée est en ligne sur le site internet :

[www.vie-jaunay.com/qui/les-communes/desherbons-sans-pesticides](http://www.vie-jaunay.com/qui/les-communes/desherbons-sans-pesticides).

## 3.2 AUTRES REUNIONS

### 3.2.1 REUNIONS LOCALES

- ❖ **Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**, structure porteuse du SAGE :
  - Commequiers, le 22 mars 2012
  - Givrand, le 19 novembre 2012
- ❖ **Plans d'action « anti-érosion et qualité de l'eau », action portée par la cellule d'animation du SAGE (Cf. chapitre dédié) :**
  - Groupe de travail « érosion et qualité de l'eau », Givrand, le 11 mai 2012
  - Comité de pilotage « Plan d'actions anti-érosion et qualité de l'eau » du Jaunay amont, Venansault, le 5 juillet 2012
  - Comité de pilotage « Plan d'actions anti-érosion et qualité de l'eau » du Birot, Saint Révérend, le 11 juillet 2012
- ❖ **Contrats Territoriaux et Contrat Régional de Bassin Versant (Cf. chapitre dédié) :**
  - Réunion de terrain avec la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Le Poiré sur Vie, le 4 mai 2012 : visite du projet de frayère
  - Démonstration de terrain « Désherbage mécanique du maïs », mise en place par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du Contrat Territorial aval Vie et Jaunay, Commequiers, le 26 juin 2012
  - Visite de terrain avec M. Benjamin HEMION, conseiller environnement à Vendée Eau, et M. Ludovic PRIOU, technicien de rivière au SMMVLJ, Aizenay, le 12 septembre 2012
  - Journée d'information sur la gestion de l'herbe dans les cimetières, organisée par les SIAEP, Aizenay, le 20 septembre 2012
  - Groupe agricole, Contrat Territorial Amont Apremont, Le Poiré sur Vie, le 8 octobre 2012
  - Rendez-vous avec M. Damien MASINSKI, service de l'eau du Conseil régional des Pays de la Loire, sur le Contrat Régional de Bassin Versant, Givrand, le 26 novembre 2012

❖ **Communication, information (Cf. chapitre dédié) :**

- Rendez-vous avec l'Association la Cicadelle sur la mise en place du programme pédagogique envers les scolaires dans le cadre du Contrat Territorial aval Vie et Jaunay, Givrand, le 19 avril 2012
- Evènement « Opération Mains Vertes », Saint Gilles Croix de Vie, le 20 avril 2012 : ouverture au public des serres municipales, mise en valeur des actions des partenaires
- Rendez-vous avec le directeur de l'école Sainte Croix, M. Claude SKALINSKI et M. Pierre TRAVERT, agent des marais du SMMVLJ, pour la mise au point d'une intervention auprès des classes sur la découverte du marais, Saint Gilles Croix de Vie, le 27 avril 2012
- Rendez-vous avec M. FROCRAIN, Président de l'Association Syndicale de la Basse Vallée de la Vie, et M. Fabien BRIDONNEAU, technicien de rivière au SMMVLJ, Givrand, le 10 mai 2012 : définition des informations pour la réalisation d'une fiche de présentation de l'Association
- Présentation en Conseil Municipal du guide pédagogique « Le SAGE Vie Jaunay en pratique », Aizenay, le 29 mai 2012
- Réunion de pilotage de l'action auprès des Conseils Municipaux des Jeunes, Saint Révérend, le 5 juin 2012
- Rendez-vous avec l'entreprise « Les Pieds sur Terre » chargée de la réalisation de la lettre d'information sur le SAGE, Boufféré, le 13 juin 2012
- Groupe de travail mis en place pour le couloir pédagogique sur l'eau au barrage du Jaunay, La Roche-sur-Yon, le 21 juin 2012
- Livraison des présentoirs à documentation dans les mairies et communautés de communes, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 août 2012
- Groupe communication du SAGE, La Roche-sur-Yon, le 10 juillet 2012
- Groupe communication du SAGE, Givrand, le 13 septembre 2012
- Rencontre des Conseils Municipaux des Jeunes ayant participé au projet initié par le SAGE « L'eau : aujourd'hui et demain », Saint Julien des Landes, le 15 septembre 2012
- Cérémonie de remise des prix du concours photo « La Vie au fil de l'eau », organisé dans le cadre du SAGE, Saint Gilles Croix de Vie, le 23 novembre 2012
- Réunion de préparation de la journée mondiale de l'eau de 2013, organisée par le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie, Apremont, le 17 décembre 2012

- ❖ Comités de suivis du **Port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie**, Saint Gilles Croix de Vie, les 12 janvier, 16 février, 13 juin, 9 octobre et 4 décembre 2012

❖ **Etude « Ressource en eau » portée par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :**

- Comités de pilotage de l'étude, Givrand, les 3 mai, 6 juillet et 22 octobre 2012
- Réunion « Ressource en eau » avec les référents agricoles concernés, Saint Maixent sur Vie, le 28 août 2012

❖ **Milieux aquatiques et humides, continuité écologique :**

- Comité de pilotage « Zones humides », Les Lucs sur Boulogne, les 10 juillet et 6 décembre 2012
- Réunion « étude sur la continuité écologique » portée par le SMMVLJ sur le bassin aval, Saint Maixent sur Vie, le 11 octobre 2012
- Réunions de démarrage des études « continuité écologique », portées par le SIAEP de la Vallée du Jaunay et le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie, La Chapelle Hermier et Le Poiré-sur-Vie, le 11 décembre 2012

❖ **Gestion de l'herbe, gestion différenciée :**

- Réunion avec le SAGE Auzance Vertonne et la Communauté de Communes du Pays des Achards sur la gestion différenciée, La Chapelle Achard, le 13 juillet 2012
- Rendez-vous avec Mme Alexandra GIRARD, service développement durable, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sur la préparation d'une journée zéro phyto, Givrand, le 16 octobre 2012
- Rendez-vous avec les élus, les services municipaux et M. Benjamin HEMION, conseiller environnement à Vendée Eau, sur le plan de désherbage, Commequiers, le 27 novembre 2012

❖ **Urbanisme :**

- Réunion sur l'élaboration du PLU, Saint Paul Mont Penit, le 21 septembre 2012
- Réunion sur l'élaboration du SCOT Nord-Ouest Vendée, Challans, le 28 novembre 2012
- Réunion sur le SCOT Pays Yon et Vie avec l'animateur du SAGE du bassin du Lay, La Roche-sur-Yon, le 12 décembre 2012

❖ **Autres :**

- Rendez-vous avec le CAUE de la Vendée sur l'action menée autour de la ressource en eau (stage), Givrand, le 29 juin 2012
- Visite de l'ancien moulin de Dolbeau, le 8 août 2012
- Rendez-vous avec Mme Sophie BURGAUD, stagiaire à l'Association Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air et à la ville de Saint Hilaire de Riez,
- sur une action de sensibilisation des campings à la protection de la ressource en eau, Givrand, le 9 août 2012

### 3.2.2 REUNIONS DEPARTEMENTALES, REGIONALES, DE BASSIN ET NATIONALES

#### ❖ **Rencontres départementales :**

- Rendez-vous avec Mme Laurence GARREAU, conseillère environnement de Vendée Eau en charge du dossier « économies d'eau », La Roche-sur-Yon, les 12 avril et 16 novembre 2012

#### ❖ **Rencontres régionales :**

- Rencontre de l'animatrice de la Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires, « Ecophyto », Nantes, le 1<sup>er</sup> mars 2012
- Table ronde sur les Contrats Régionaux de Bassin Versant, Nantes, le 14 septembre 2012

#### ❖ **Rencontres à l'échelle du bassin Loire-Bretagne**

- Rencontre des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne, Nantes, le 21 mars 2012 : témoignage sur la mise en place du cycle de formations décentralisées des agents communaux
- Révision du SDAGE Loire-Bretagne, Nantes, le 29 mai 2012
- Réunion sur les questions importantes auxquelles devra répondre le SDAGE Loire-Bretagne, Tours, le 2 octobre 2012
- Forum de l'eau « Loire aval et côtiers vendéens », Nantes, le 7 décembre 2012

#### ❖ **Rencontre de portée nationale**

- Rendez-vous avec M. Jean-Claude MERCERON et les services en charge de l'audit sur les politiques publiques de l'eau, La Roche-sur-Yon, le 14 novembre 2012

### 3.3 COLLOQUES, FORMATIONS

- ❖ **Colloque « Les économies d'eau dans les collectivités locales »**, Poitiers, le 8 novembre 2012

## 4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE

### 4.1 LES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

#### 4.1.1 LES CONTRATS TERRITORIAUX

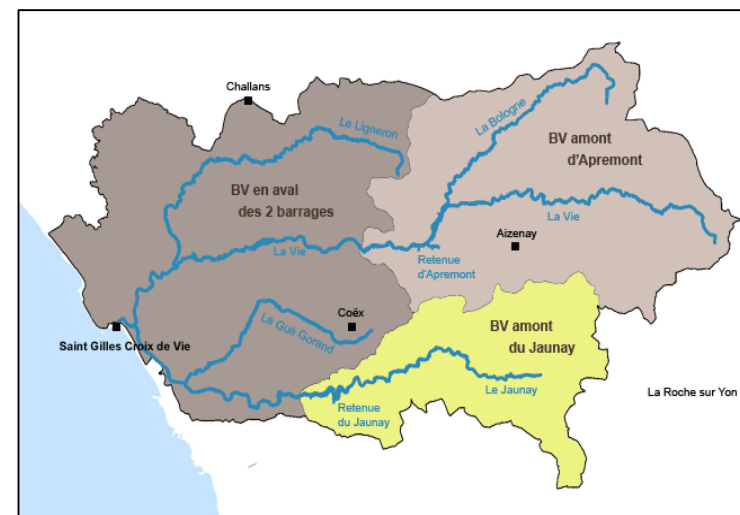
##### VOLET POLLUTIONS DIFFUSES

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay est couvert en intégralité par des **Contrats Territoriaux « Pollutions diffuses »**, outil mis en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour faciliter la coordination des actions à l'échelle d'un bassin versant. Depuis 2010 et jusqu'en 2013, deux Contrats Territoriaux sont portés, à l'amont du bassin par les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable. L'objectif est d'agir sur la qualité des eaux des cours d'eau avant leurs stockages et leur potabilisation dans les barrages et usines d'Apremont et du Jaunay.

Ces Contrats EVE (Eau Vendée Environnement) sont coordonnés par :

- le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie sur le bassin versant en amont d'Apremont,
- le SIAEP de la Vallée du Jaunay sur le bassin versant en amont du Jaunay,
- la Chambre d'Agriculture coordonne et anime le volet agricole de ces deux Contrats.

Notons que ces Contrats font suite à une dynamique de protection de la ressource beaucoup plus ancienne, notamment sur le bassin d'Apremont.



La Commission Locale de l'Eau a acté dans le SAGE sa volonté d'étendre et de conforter les actions d'amélioration des pratiques issues des programmes EVE à l'ensemble du bassin versant (Action A.III.1). Parallèlement à la procédure d'adoption et d'approbation du SAGE, la cellule d'animation a donc construit avec les acteurs locaux un programme d'actions pour le bassin versant en aval des deux barrages. Ce programme est porté par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. Le Contrat Territorial aval Vie Jaunay a été signé pour la période de 2011 à 2013.

La maîtrise d'ouvrage des actions agricoles est également réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Vendée. Afin d'équilibrer les aides au niveau de l'ensemble du bassin versant, une participation financière aux actions agricoles est apportée à la Chambre d'Agriculture, d'une part, et aux agriculteurs, d'autre part, en complément de l'aide de l'Agence de l'Eau. Cette aide est attribuée par le Syndicat Mixte des Marais dans le cadre de conventions, selon les mêmes principes que l'aide apportée par les SIAEP sur les bassins amont.

---

## VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Seul le bassin versant en aval des deux barrages bénéficie d'un Contrat Restauration Entretien des Rivières et Zones Humides pour la période de 2008 à 2012 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Un bilan sera réalisé en 2013 ainsi qu'une étude de programmation d'un nouveau Contrat Territorial « Milieux Aquatiques » pour la période de 2015 à 2019.

Sur les bassins amont, la compétence « cours d'eau » est du ressort des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie et de la Vallée du Jaunay.

Ceux-ci ont engagé la réflexion, en coordination avec le Syndicat Mixte des Marais, par la conduite d'études sur la restauration de la continuité écologique et l'actualisation des données sur les cours d'eau.

---

### 4.1.2 LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT 2011-2013

Ce Contrat est proposé par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour faciliter la mise en œuvre des SAGE approuvés. Pour le bassin versant de la Vie et du Jaunay, ce Contrat a été préparé conjointement au Contrat Territorial aval lors de la phase précédant l'approbation du SAGE. Cette anticipation a permis de définir un projet dès la première année de mise en œuvre du SAGE (2011) et jusqu'en 2013.

27 maîtres d'ouvrage sont engagés dans ce Contrat qui couvre les 4 enjeux du SAGE :

- économiser la ressource en eau,
- améliorer la qualité des eaux,
- restaurer les fonctionnalités des cours d'eau, zones humides et marais,
- animer, informer, sensibiliser, évaluer.

L'année 2013 permettra de faire un premier bilan et d'ajuster les actions et les crédits dans le cadre d'un avenant.

La structure chef de file est le Syndicat Mixte des Marais en tant que structure porteuse du SAGE. A ce titre, le Syndicat assure la coordination des maîtres d'ouvrage, le suivi technique et administratif de la mise en œuvre des actions, le suivi et l'évaluation du Contrat. Il joue l'intermédiaire entre les maîtres d'ouvrage locaux et les services du Conseil Régional des Pays de la Loire. C'est l'animatrice du SAGE qui assure le rôle de coordonnateur du CRBV.

## 4.2 ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE

### 4.2.1 OBJECTIF N° 1 : OPTIMISER ET SECURISER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

| Objectif du SAGE                             | Disposition                                                                                                                                               | Action                                                                                                                                                      | Etat d'avancement | Actions réalisées                                                                                                                   | Maîtres d'ouvrage                          |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Sécuriser l'approvisionnement en eau potable | Disposition 1 :<br>Sensibiliser la population à l'usage économe de l'eau, à l'amélioration de la qualité des eaux et à la préservation des milieux        | A.I.1 : Améliorer l'information de l'ensemble de la population du bassin pour élargir la concertation et sensibiliser le public                             |                   | Lettres de la gestion de l'eau, diffusion du guide pédagogique sur le SAGE, présentoirs à documentation, manifestations tout public | SMMVLJ - SAGE et collectivités             |
|                                              |                                                                                                                                                           | A.I.2 : Créer un site Internet pour le SAGE                                                                                                                 |                   | <a href="http://www.vie-jaunay.com">www.vie-jaunay.com</a>                                                                          | SMMVLJ - SAGE                              |
|                                              |                                                                                                                                                           | A.I.3 : Diffuser les résultats et encourager les efforts sur les pratiques                                                                                  |                   | Programmes agricoles des 3 Contrats Territoriaux                                                                                    | Chambre d'agriculture, SMMVLJ              |
|                                              |                                                                                                                                                           | A.I.4 : Sensibiliser le public scolaire                                                                                                                     |                   | Programmes pédagogiques sur l'ensemble du                                                                                           | SMMVLJ, SIAEP                              |
|                                              |                                                                                                                                                           | A.I.5 : Identifier et coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE                                                                                   |                   |                                                                                                                                     | SMMVLJ-SAGE                                |
|                                              | Disposition 2 :<br>Autoriser les transferts entre bassins versants                                                                                        |                                                                                                                                                             |                   | Interconnexion à l'échelle de la Vendée                                                                                             | Vendée Eau                                 |
|                                              | Disposition 3 :<br>Affecter prioritairement toute nouvelle ressource à la production d'eau potable                                                        | A.II.1 : Optimiser la connaissance sur les ressources en eaux souterraines                                                                                  |                   | Recherche sur la commune de Beaufou                                                                                                 | Vendée Eau                                 |
|                                              |                                                                                                                                                           | A.II.2 : Protéger qualitativement et optimiser quantitativement les captages de Commequiers et Notre-Dame-de-Riez                                           |                   | Etudes préalables aux Périmètres de Protection des Captages en cours                                                                | Vendée Eau                                 |
|                                              | Disposition 4 :<br>Réduire les volumes moyens unitaires consommés                                                                                         |                                                                                                                                                             |                   | Audit des consommations en eau des branchements communaux - Actions par les communes                                                | Vendée Eau, SMMVLJ - SAGE, communes et CDC |
|                                              | Disposition 5 :<br>Réduire les consommation en eau dans les équipements et bâtiments publics                                                              | A.II.3 : Encourager l'installation d'équipements économes et/ou réutilisateurs d'eau                                                                        |                   | Audit des consommations en eau des branchements communaux                                                                           | Collectivités                              |
| Maîtriser les besoins futurs                 | Disposition 6 :<br>Réduire les consommation dans les campings                                                                                             | A.II.4 : Encourager la mise en place d'équipements économes en eau dans les campings                                                                        |                   | Démarche portée par quelques campings dans le cadre du Contrat Territorial aval Vie Jaunay                                          | SMMVLJ, campings, AELB                     |
|                                              |                                                                                                                                                           | A.II.5 : Engager une étude sur la tarification différenciée de l'eau                                                                                        |                   |                                                                                                                                     | Vendée Eau                                 |
|                                              | Disposition 7 :<br>Favoriser la réutilisation des eaux                                                                                                    | A.II.6 : Engager des expérimentations sur la réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, sur des stations tests de taille conséquente |                   | Etude "Ressource en eau"                                                                                                            | CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie      |
|                                              | Disposition 8 :<br>Mise en cohérence des programmes de développement avec les potentialités de la ressource                                               |                                                                                                                                                             |                   | Dans le cadre de l'élaboration/révision des SCOT                                                                                    | Collectivités                              |
|                                              | Disposition 9 :<br>Développer les techniques et les politiques agricoles économes en eau                                                                  | A.II.7 : Optimiser les pratiques agricoles économes en eau                                                                                                  |                   |                                                                                                                                     | Chambre d'Agriculture                      |
| Gérer les niveaux d'eau                      | Disposition 10 :<br>Optimiser les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques selon une approche globale intégrant l'ensemble des usages et des enjeux | A.II.8 : Définir des objectifs de niveaux d'eau dans les marais                                                                                             |                   | Etudes "Continuité écologique"                                                                                                      | SMMVLJ, SIAEP                              |
|                                              | Disposition 11 :<br>Favoriser la création de retenues de substitution                                                                                     | A.II.9 : Favoriser la création de retenues de substitution aux prélèvements directs dans les cours d'eau en période d'étiage                                |                   | Etude "Ressource en eau"                                                                                                            | CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie      |

|  |             |
|--|-------------|
|  | Réalisé     |
|  | En cours    |
|  | Non réalisé |

#### 4.2.2 OBJECTIF N° 2 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX POUR GARANTIR LES USAGES ET LES BESOINS

| Objectif du SAGE                                                   | Disposition                                                                                                                                                                                                  | Action                                                                                                                                                                       | Etat d'avancement | Actions réalisées                                                                                  | Maitre d'ouvrage                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lutter contre l'eutrophisation                                     | Disposition : 12<br>Lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau par une amélioration des pratiques agricoles et Disposition 14 :<br>Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine agricole | A.III.1 : Etendre et conforter les actions d'amélioration des pratiques issues des programmes EVE à l'ensemble du bassin versant (agriculteurs, collectivités, particuliers) |                   | Contrat Territorial aval Vie et Jaunay et Contrats Territoriaux amont                              | SMMVLJ-SAGE, SIAEP Haute Vallée de la Vie et SIAEP Vallée du Jaunay, Chambre d'Agriculture |
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                              | A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisés par type d'usagers                                               |                   |                                                                                                    |                                                                                            |
|                                                                    | Disposition : 13<br>Fiabiliser la collecte des eaux usées                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                              |                   | Réhabilitation des systèmes d'assainissement par les collectivités (stations et réseaux)           | Communes, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération                              |
|                                                                    | Disposition : 15<br>Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine non agricole                                                                                                                | A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisés par type d'usagers                                               |                   | Enquête annuelle auprès des collectivités                                                          | SMMVLJ-SAGE et SIAEP                                                                       |
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                              | A.III.5 : Mettre en place une charte des jardineries                                                                                                                         |                   | Charte <i>Jardin Eau Naturel</i>                                                                   | Vendée Eau                                                                                 |
| Controler les transferts et les ruissellement vers les cours d'eau | Disposition : 16<br>Cartographier les zones à fort potentiel érosif                                                                                                                                          | A.III.4 : Cartographier les zones les plus sensibles à l'érosion et au transfert de polluants                                                                                |                   | Etude érosion                                                                                      | SMMVLJ-SAGE                                                                                |
| Assurer la protection du milieu marin                              | Disposition : 17<br>Protéger le milieu marin                                                                                                                                                                 | A.III.3 : Inciter à la remise en état des dispositifs d'assainissement individuel défaillants pour les « points noirs » reconnus par les SPANC                               |                   | Diagnostics réalisés - Financement possible dans le cadre du 10 <sup>ème</sup> programme de l'AELB | Collectivités porteuses des SPANC et Agence de l'Eau                                       |
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                              | A.III.11 : Réaliser un diagnostic du port dans le cadre du « programme environnement portuaire »                                                                             |                   | Diagnostic environnemental                                                                         | Conseil Général, SEMVIE                                                                    |
|                                                                    | Disposition : 18<br>Etudier la richesse biologique de l'estuaire de la vie                                                                                                                                   | A.III.10 : Améliorer la connaissance de la relation du système fleuve-mer et du système côtier en qualité et en quantité                                                     |                   | Synthèse des connaissances dans le cadre d'un stage                                                | SMMVLJ                                                                                     |
| Autres                                                             | Autres actions                                                                                                                                                                                               | A.III.6. Encourager l'extension volontaire des bandes enherbées à tous les cours d'eau                                                                                       |                   |                                                                                                    |                                                                                            |
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                              | A.III.7. Réaliser un inventaire du maillage bocager pour permettre une protection lors de la révision du SAGE                                                                |                   |                                                                                                    |                                                                                            |
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                              | A.III.8. Favoriser l'implantation d'aménagements diffus contribuant aux ralentissements des écoulements (talus, haies,...)                                                   |                   |                                                                                                    |                                                                                            |
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                              | A.III.9. Accompagner les communes à la réalisation de zonage pluvial par la mise à disposition d'une assistance technique                                                    |                   |                                                                                                    |                                                                                            |
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                              | A.III.12. Equilibrer le réseau de surveillance de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant                                                                       |                   | Réseau de suivi de la qualité biologique et physico-chimique sur l'ensemble du bassin              | SMMVLJ, SMMVLJ - SAGE, SIAEP                                                               |

|  |             |
|--|-------------|
|  | Réalisé     |
|  | En cours    |
|  | Non réalisé |

#### 4.2.3 OBJECTIF N° 3 : OPTER POUR UNE GESTION ET UNE MAITRISE COLLECTIVE DES HYDROSYSTEMES DE LA VIE ET DU JAUNAY

| Objectif du SAGE                                                          | Disposition                                                        | Action                                                                                                                                                                              | Etat d'avancement | Actions réalisées              | Maitre d'ouvrage                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Préserver les zones humides et les cours d'eau                            | Disposition : 19<br>Préserver les zones humides                    | A.IV.5 : Créer, restaurer, entretenir et mettre en valeur les zones humides                                                                                                         |                   |                                |                                                                             |
|                                                                           |                                                                    | A.IV.6 : Créer des corridors écologiques entre les zones humides                                                                                                                    |                   |                                |                                                                             |
|                                                                           | Disposition : 20<br>Viser la continuité écologique des cours d'eau | A.IV.1 : Utiliser l'inventaire du réseau hydrographique réalisé par la DDTM en le complétant par un inventaire du petit chevelu                                                     |                   |                                |                                                                             |
|                                                                           |                                                                    | A.IV.7 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des marais                                                                                                                |                   | Programme du CREZH 2008 à 2012 | SMMVLJ                                                                      |
|                                                                           |                                                                    | A.IV.8 : Diagnostiquer l'état et le rôle hydraulique des ouvrages présents sur cours d'eau et définition d'un programme d'actions                                                   |                   | Etudes "Continuité écologique" | SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay                |
|                                                                           |                                                                    | A.IV.9 : Engager une action spécifique pour l'équipement de passes à poissons sur les ouvrages infranchissables dans le cadre d'une action concertée en lien avec les niveaux d'eau |                   | Etudes "Continuité écologique" | SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay                |
| 6.3.2. Améliorer la gestion hydraulique et assurer l'entretien des marais |                                                                    | A.IV.12 : Optimiser la gestion des niveaux d'eau pour la création et l'entretien des frayères naturelles                                                                            |                   | Etudes "Continuité écologique" | SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay                |
|                                                                           |                                                                    | A.IV.10 : Recenser les plans d'eau                                                                                                                                                  |                   |                                |                                                                             |
| Autres                                                                    |                                                                    | A.IV.2 : Préserver et pérenniser les modes de gestion agricole extensive des prairies basses et des milieux humides à proximité des cours d'eau                                     |                   |                                |                                                                             |
|                                                                           |                                                                    | A.IV.3 : Actualiser les inventaires des espèces envahissantes et recenser les espèces proliférantes sur l'ensemble du bassin versant                                                |                   | Réalisé sur le bassin aval     | SMMVLJ                                                                      |
|                                                                           |                                                                    | A.IV.4 : Définir un plan d'actions cohérent sur le bassin versant pour lutter contre les espèces animales et végétales envahissantes ou proliférantes                               |                   | Réalisé sur le bassin aval     | SMMVLJ                                                                      |
|                                                                           |                                                                    | A.IV.11 : Diagnostiquer, encourager et accompagner l'entretien collectif des réseaux tertiaires des marais                                                                          |                   | MAE Marais breton              | Association Pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf |
|                                                                           |                                                                    | A.IV.13 : Harmoniser et coordonner les pratiques d'entretien des plans d'eau                                                                                                        |                   |                                |                                                                             |

|  |             |
|--|-------------|
|  | Réalisé     |
|  | En cours    |
|  | Non réalisé |

#### 4.2.4 OBJECTIF STRATEGIQUE : FAVORISER LES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE LA PRESERVATION DES MILIEUX

| Objectif du SAGE                                    | Disposition                                                             | Action                                                     | Etat d'avancement | Actions réalisées                                                                | Maître d'ouvrage |  |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|--|
| Maintenir les structures opérationnelles existantes | Disposition 21 :<br>Maintenir les structures opérationnelles existantes | A.V.1 : Créer une structure administrative de coordination |                   | Réflexion préparatoire à l'évolution du SMMVLJ vers un Syndicat Mixte à la carte | SMMVLJ           |  |

|  |             |
|--|-------------|
|  | Réalisé     |
|  | En cours    |
|  | Non réalisé |

#### 4.3 ETAT DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2015 – EVALUATION 2010

9 masses d'eau sont concernées par l'objectif 2015, 4 atteignent l'objectif selon l'évaluation 2010 : les 3 masses d'eau souterraines et la masse d'eau estuaire de la Vie. 4 masses d'eau n'atteignent pas le bon état ou bon potentiel selon l'évaluation 2010 :

- o La Vie et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue d'Apremont,
- o La Vie depuis la retenue d'Apremont jusqu'à l'estuaire,
- o La Petite Boulogne et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue d'Apremont,
- o La masse d'eau côtière Nord Sables d'Olonne.

Nota : La Tuderrière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vie n'a pas été évaluée en 2010.

Codes utilisés pour les colonnes avec des éléments de qualité de l'état écologique (état écologique, IBD, IBGN, IPR, Physico-chimiques généraux , )  
Etat écologique = 1 : très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen, 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; 0 : inconnu /pas d'information

| MASSE D'EAU            |                                                                                    | MASSE D'EAU : ETAT ECOLOGIQUE |                                                                                                 |                 |                              |                            | OBJECTIF        |                     |                  |                   |                |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------|----------------------------|-----------------|---------------------|------------------|-------------------|----------------|
| Code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau                                                              | Etat Ecologique validé        | Niveau de confiance validé (3 : Elevé ; 2 : Moyen ; 1 : faible ; 0 : inconnu/pas d'information) | Etat Biologique | Etat physico-chimie générale | Etat Polluants spécifiques | Objectif global | Objectif écologique | Délai écologique | Objectif chimique | Délai chimique |
| FRGR0563               | LA VIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE D'APREMONT             | 5                             | 3                                                                                               | 5               | 4                            |                            | 2015            | Bon Etat            | 2015             | Bon Etat          | 2015           |
| FRGR0564b              | LA VIE DEPUIS LA RETENUE D'APREMONT JUSQU'A L'ESTUAIRE                             | 4                             | 3                                                                                               | 4               | 4                            |                            | 2015            | Bon Potentiel       | 2015             | Bon Etat          | 2015           |
| FRGR0565               | LA PETITE BOULOGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE D'APREMONT | 3                             | 1                                                                                               | 3               | 5                            | 2                          | 2015            | Bon Etat            | 2015             | Bon Etat          | 2015           |
| FRGR1982               | LA TUDERRIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIE  | NO                            | 0                                                                                               |                 | 2                            |                            | 2015            | Bon Etat            | 2015             | Bon Etat          | 2015           |

**L'ensemble des masses d'eau et cours d'eau font l'objet de Contrats Territoriaux « Pollutions diffuses ».**

La Vie aval et la Tuderrière font l'objet d'un programme d'actions dans le cadre du Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides porté par le SMMVLJ. Une étude « continuité écologique » est en cours sur La Vie amont, les actions en découlant seront intégrées dans le cadre du futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) en cours de préparation par le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie. Ce CTMA intégrera également les actions nécessaires à la restauration de La Petite Boulogne.

#### 4.4 LE TABLEAU DE BORD DU SAGE

Tableau de bord réalisé à partir des indicateurs obligatoires et recommandés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le suivi des SAGE approuvés.

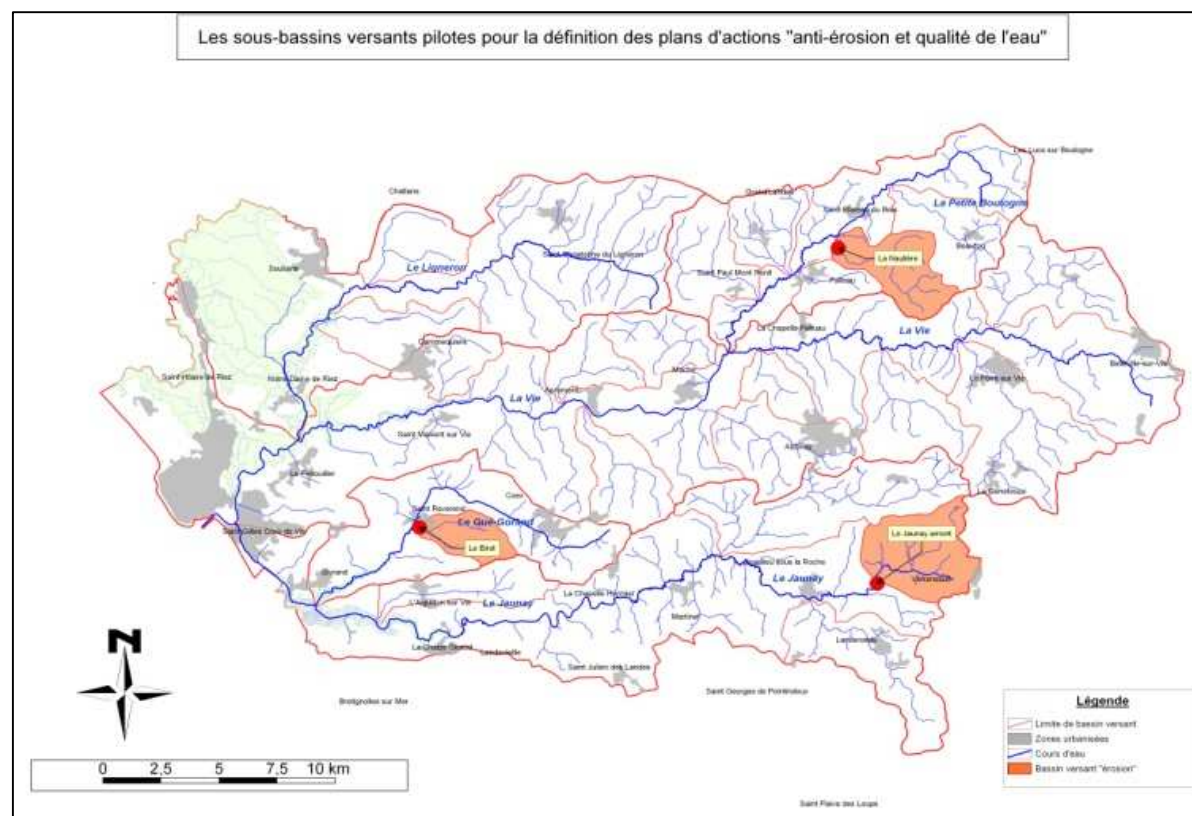
| Thématique                    | Indicateurs <b>obligatoires</b> , recommandés                                                                                   | Modalités / remarques / origine de la donnée                                                                                                                                                         |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Suivi qualité                 | <b>Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface</b>                                                                | Masse d'eau en mauvais état : 21,43 %,<br>Masses d'eau en état médiocre : 35,71 %,<br>Masses d'eau en état moyen : 28,57%,<br>Masse d'eau en bon état : 7,14 %<br>Masses d'eau sans données : 7,14 % |
|                               | <b>Synthèse du potentiel écologique des MEFM et MEA</b>                                                                         | Masse d'eau en mauvais état : 50 %,<br>Masses d'eau en état médiocre : 25 %,<br>Masses d'eau en état moyen : 25%,                                                                                    |
|                               | <b>Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface</b>                                                            | Indice de confiance élevé : 64,29 %<br>Indice de confiance moyen : 14,29 %<br>Indice de confiance faible : 14,29 %<br>Indice de confiance absent : 7,14 %                                            |
|                               | <b>Synthèse de l'état des masses d'eau souterraines</b>                                                                         | Masse d'eau en bon état : 100 %                                                                                                                                                                      |
|                               | <b>Ecart à l'objectif 2015 pour les masses d'eau souterraines</b>                                                               | Ecart à l'objectif 2015 : 0 %                                                                                                                                                                        |
| AEP protection                | <b>Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage pour lesquels les études ne sont pas démarrées</b>                  | 0                                                                                                                                                                                                    |
|                               | <b>Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage pour lesquels les études sont en cours (délimitation et plus)</b>   | 0                                                                                                                                                                                                    |
|                               | <b>Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage pour lesquels un programme d'action est mis en œuvre</b>            | 1                                                                                                                                                                                                    |
|                               | <b>Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage pour lesquels un programme d'action est prévu l'année prochaine</b> | 0                                                                                                                                                                                                    |
| Phytosanitaires non agricoles | <b>Existence d'un plan de réduction des pesticides ?</b>                                                                        | Oui                                                                                                                                                                                                  |
|                               | <b>Identification de zones prioritaires sur lesquelles des efforts de réduction doivent être mis en œuvre ?</b>                 | Non                                                                                                                                                                                                  |
| PPR                           | <b>Nombre de communes disposant d'un document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)</b>                       | 0                                                                                                                                                                                                    |
|                               | <b>Nombre de communes disposant d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)</b>                                     | 0                                                                                                                                                                                                    |
|                               | <b>Existence d'un Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)</b>                                                          | 0                                                                                                                                                                                                    |
|                               | <b>Nombre de communes disposant d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)</b>                                                      | 0                                                                                                                                                                                                    |
|                               | <b>Existence d'un Plan Submersions Rapides (PSR)</b>                                                                            | 0                                                                                                                                                                                                    |

| Thématique            | Indicateurs <b>obligatoires</b> , recommandés                                                                                                                    | Modalités / remarques / origine de la donnée |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Zones humides         | Enveloppes de probabilité de présence de zones humides inventoriées et hiérarchisées ?                                                                           | Oui                                          |
|                       | % de communes ayant réalisé leur inventaire "zones humides"                                                                                                      | 100%                                         |
|                       | Identification des principes d'actions pour assurer la préservation et la gestion ?                                                                              | Oui                                          |
|                       | Les ZHIEP ou les ZSGE ont-elles été identifiées ?                                                                                                                | Non                                          |
|                       | Les principes d'action nécessaires pour la préservation des ZHIEP ainsi que les servitudes sur les ZSGE ont-elles fait l'objet de dispositions ou de règles ?    | Non                                          |
| Continuité écologique | Nombre de masses d'eau identifiées comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement objectif                                                            | 0                                            |
|                       | Nombre de masses d'eau prioritaires pour lesquelles le taux d'étagement a été calculé                                                                            | 0                                            |
|                       | Nombre de masses d'eau prioritaires pour lesquelles un taux d'étagement objectif a été défini                                                                    | 0                                            |
|                       | Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opérations de gestion                                                                                       | 18                                           |
| Têtes de bassin       | L'inventaire est-il constitué à minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau ?                                                                              | Non                                          |
|                       | Une analyse de leur caractéristique a-t-elle été réalisée ?                                                                                                      | Non                                          |
|                       | Les objectifs et règles de gestion sont-ils repris dans les dispositions du Sage ?                                                                               | Non                                          |
| Volet pédagogique     | Objectifs identifiés ?                                                                                                                                           | Oui                                          |
|                       | Publics identifiés ?                                                                                                                                             | Oui                                          |
|                       | Partenaires identifiés ?                                                                                                                                         | Oui                                          |
|                       | Actions planifiées ?                                                                                                                                             | Oui                                          |
|                       | Actions planifiées cette année, réalisées ?                                                                                                                      | Oui                                          |
|                       | Actions évaluées ?                                                                                                                                               | Oui                                          |
|                       | Note d'évaluation des actions conduites ?                                                                                                                        | 5/5                                          |
| Contrats territoriaux | Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 atteint à ce jour ?                                           | 14%                                          |
|                       | Pourcentage des masses d'eau non concernées par une opération territoriale ?                                                                                     | 0%                                           |
|                       | Pourcentage des masses d'eau en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau ?                                     | 80%                                          |
|                       | Pourcentage des masses d'eau en risque pollution (diffuse, nitrate et pesticide) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses ? | 0%                                           |

## 5. ETUDE « PLANS D’ACTIONS ANTI-EROSION ET QUALITE DE L’EAU » SUR TROIS SOUS-BASSINS VERSANTS PILOTES

### 5.1. OBJECTIF ET LOCALISATION DES TROIS SOUS-BASSINS VERSANTS PILOTES

Le SAGE prévoit par sa disposition 16 et sa fiche action A.III.4, l'évaluation et la cartographie des risques potentiels d'aléa érosif. Cette étude a été menée sur le bassin versant et finalisée en 2011. Pour engager son application concrète, trois sous-bassins versants ont été choisis par la Commission Locale de l'Eau à titre pilote, sur chacun des trois secteurs géographiques : le sous-bassin de la Naulière sur le bassin amont d'Apremont, le Jaunay amont sur le bassin amont du Jaunay et le bassin du Birot sur le bassin en aval des deux barrages. Sur ces trois sous-bassins, une étude, visant à définir un plan d'actions de lutte contre l'érosion et d'amélioration de la qualité de l'eau, est menée par la cellule d'animation du SAGE. Un chargé de mission a été recruté.



## 5.2. GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail technique a comme objectif d'avoir une vision d'ensemble de l'étude de manière à assurer une cohérence entre les trois sous-bassins versants pilotes. Il est composé des organismes suivants :

- **Collectivités territoriales** : M. Fabrice GARON, animateur du bassin versant de la Vie amont, Vendée Eau, M. Ludovic PRIOU, technicien de rivière Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, M. Benjamin HEMION, animateur bassin versant « amont » du Jaunay, Vendée Eau, Mme Maggy GRILA, Service eau du Conseil Général de la Vendée, M. Damien MASINSKI, Région Pays de la Loire, Mme Anne BARBIER, animatrice SAGE - Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
- **Usagers** : Mme Florence PAYRAUDEAU, Chambre d'Agriculture de la Vendée.
- **Services de l'Etat** : M. Jean-Claude DUBOS, représentant M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, M. Laurent GIGAUD, ONEMA service départemental de la Vendée, M. Daniel GILBAUD, DDTM de la Vendée.

Le groupe s'est réuni une fois le 11 mai 2012. Au cours de cette réunion, un cahier des charges a été arrêté, permettant de fixer précisément les objectifs et les limites de l'étude. C'est aussi au cours de cette réunion que le groupe de travail a choisi d'effectuer l'étude en interne.

Le groupe de travail s'est aussi prononcé sur la composition des trois comités de pilotage qui assureront le suivi de l'étude à l'échelle locale sur chaque sous-bassin versant pilote.

Le groupe de travail est resté en contact par échanges de mails pour apporter un avis sur les méthodes de diagnostic de l'étude.

### 5.3. LES COMITES DE PILOTAGE LOCAUX

Pour chaque sous-bassin versant pilote, a été constitué un comité de pilotage. Ce dernier assure le suivi, l'information et la concertation à l'échelle locale. Leur constitution est la suivante :

#### Sous-bassin versant de la Naulière

##### **Elus :**

M. GADAIS, Maire de Palluau ; M. GUERINEAU, Maire de Beaufou ; M. DOUILLARD, Maire de Saint Etienne du Bois ; M. MANDELLI, Maire du Poiré sur Vie ; M. PLISSON, Président de la Communauté de Communes « Vie et Boulogne » ; M. MORINEAU, Président de la Communauté de Communes du Pays de Palluau ; M. GUILLET, Président du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie.

##### **Représentants de structures et d'associations :**

Mme RANNOU, Présidente de l'ADEV ; Mme PAYRAUDEAU, Chambre d'Agriculture de la Vendée ; M. BUCHOU, Président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, M. DOUILLARD, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée ; M. GARON, animateur du bassin versant de la Vie amont, Vendée Eau ; M. BRIDONNEAU, technicien de rivière, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ; Mme BARBIER, animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

##### **Représentants du monde agricole :**

M. REMAUD ; M. GUILLET ; M. BODIN.

#### Sous-bassin versant du Jaunay Amont

##### **Elus :**

M. FAVREAU, Maire de Venansault,  
M. CHAILLOT, Président du SIAEP de la Vallée du Jaunay.

##### **Représentants de structures et d'associations :**

M. SAUZEAU, Service environnement de La Roche-sur-Yon Agglomération ; M. POISSONNET, Président du Club Protégeons la Nature ; Mme BARBERIS, Chambre d'Agriculture de la Vendée ; M. BUCHOU, Président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, M. DOUILLARD, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée ; M. HEMION, animateur du bassin versant du Jaunay amont, Vendée Eau ; Mme BARBIER, animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

##### **Représentants du monde agricole :**

M. TESSIER ; M. VEGUCHT.

**Sous-bassin versant du Birot****Elus :**

Mme TRICHET, Maire de Coëx ; M. NAULET, Maire de L'Aiguillon sur Vie ; M. GUILBAUD, Maire de Saint Révérend ; M. BRUNELEAU, délégué syndical - Syndicat Mixte des Marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay ; M. SIRE, délégué syndical - Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ; M. CHATELIER, délégué syndical - Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ; M. BUCHOU, vice-président de la CLE du SAGE Vie et Jaunay.

**Représentants de structures et d'associations :**

Mme RANNOU, Présidente de l'ADEV ; Mme HANQUEZ, Chambre d'Agriculture de la Vendée ; M. BUCHOU, Président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ; M. DOUILLARD, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée ; Mme GIRARD, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ; M. REMAUD, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ; M. PRIOU, technicien de rivière, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ; Mme BARBIER, animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

**Représentants du monde agricole :**

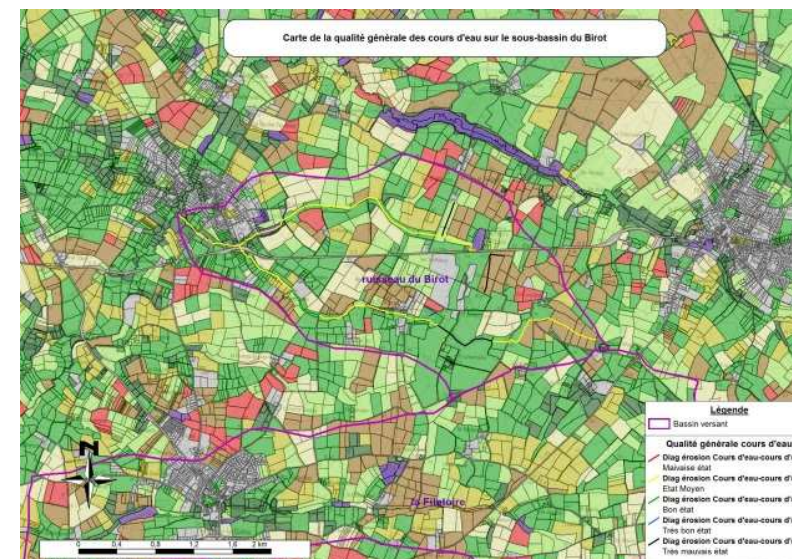
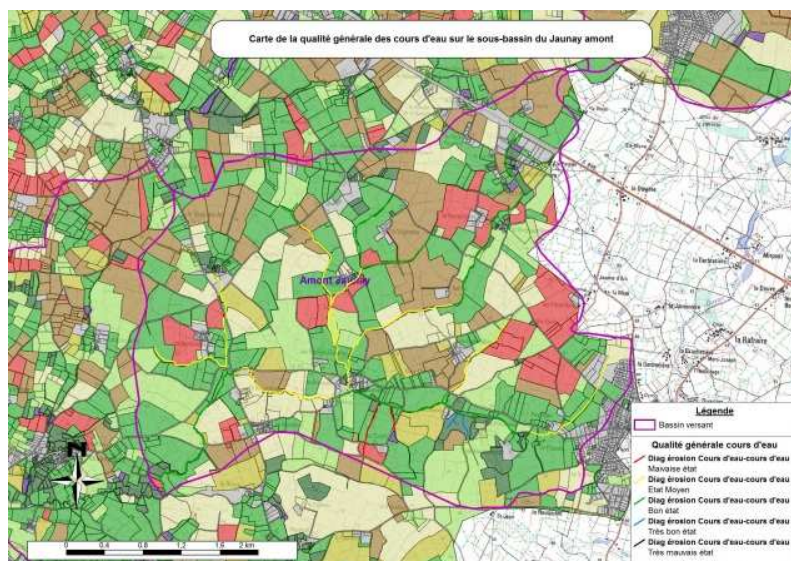
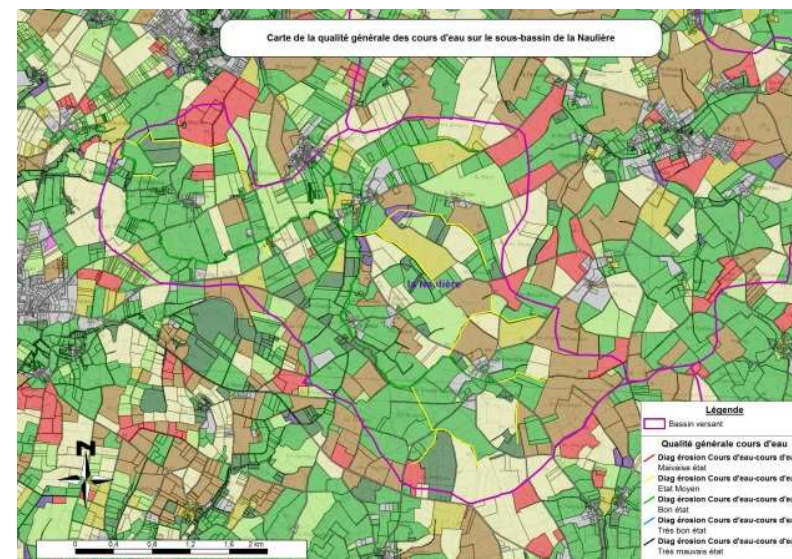
Mme RABILLE ; M. RICHARD ; M. FRUCHARD.

## 5.4. INVENTAIRE DE TERRAIN

Durant cette année, les trois sous-bassins versants pilotes ont fait l'objet d'un inventaire de terrain axé sur les problématiques « érosion des sols » et « transfert de matière vers le cours d'eau ». Les haies, cours d'eau et fossés ont été évalués visuellement et un par un en s'appuyant sur des fiches d'évaluation de terrain préalablement conçues et validées par le groupe de travail et les comités de pilotage. Ces éléments et les informations retenues ont fait l'objet d'une numérisation et d'une bancarisation.

Ainsi, en 2012 ont été évalués :

- 32,05 km<sup>2</sup> de sous-bassin versant,
- 48,5 km de cours d'eau répartis en 75 tronçons,
- 1 191 haies représentant 332,8 km,
- 219,9 km de fossés.



## 5.5. ENTRETIEN AVEC LES ACTEURS DE TERRAINS

Pour chaque sous bassin versant, l'ensemble des exploitants agricoles et maires des communes doivent être rencontrés de manière à les informer de la démarche et à compléter le diagnostic de chaque territoire.

### **Pour Le Jaunay amont :**

- 15 exploitants contactés sur 16 en activité sur le territoire.

### **Pour La Naulière :**

- 21 exploitants contactés sur 21 en activité sur le territoire,
- Deux communes sur trois contactées,
- Une réunion d'information générale a en plus été organisée auprès des exploitants agricoles.

### **Pour Le Birot :**

- 14 exploitants contactés sur 14 en activité sur le territoire,
- 3 communes sur 3 contactées,
- Reste à venir un rendez-vous avec le directeur du golf des Fontenelles et des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, propriétaire du golf.

### **Autre :**

- Prise de contact auprès de M. Emmanuel MONTAILLER de la Chambre d'Agriculture de la Vendée concernant la possibilité d'actions convergentes pour le bocage.

## 5.6. SUIVI PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU

De manière à évaluer le plus finement possible l'impact des actions qui seront mises en œuvre, un suivi physico-chimique et biologique est mis en place sur chacun des sous-bassins concernés. Pour chaque sous-bassin, un point de suivi physico-chimique et biologique est mis en place. Il y est mesuré les paramètres suivants :

- Température
- Ph
- Conductivité
- Oxygénation
- C.O.D
- Matières en suspension
- NH4
- NO2
- NO3
- Phosphore total
- Glyphosate
- Multirésidus
- IBD
- IBGN
- IPR

Les analyses physico-chimiques sont confiées au Laboratoire de la Vendée, les analyses biologiques au bureau d'étude HYDRO CONCEPT et à la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. En parallèle, il est effectué en interne des analyses complémentaires sur d'autres points du territoire (un pour la Naulière et le Birot et deux pour le Jaunay). Les paramètres relevés sont :

- Température
- Ph
- Conductivité
- Oxygénation
- NH4
- Phosphore total

Pour ces points, les paramètres NH4 et Phosphore total sont effectués grâce au matériel prêté par Vendée Eau.

### 5.7. LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS EN 2012

- Cahier des charges « Lutte contre l'érosion et reconquête de la qualité des eaux »,
- pré-diagnostic « sous-bassin du Birot »,
- pré-diagnostic « sous-bassin de la Naulière »,
- pré-diagnostic « sous-bassin du Jaunay amont ».

## 6. ACTIONS DE COMMUNICATION

### 6.1. PILOTAGE DES ACTIONS DE COMMUNICATION

La communication du SAGE est pilotée par un groupe composé de 14 membres (élus, usagers, services de l'Etat) et mise en oeuvre par Mme Anne BARBIER, animatrice du SAGE.

- Communes : Commequiers (M. Antoine DUPE), Beaulieu sous la Roche (M. Claude GROUSSIN), Givrand (M. Philippe BERNARD), Notre Dame de Riez (M. Hervé BESSONNET), Saint Hilaire de Riez (Mme Hélène BECHSTEIN) ;
- Représentants de structures et d'associations : Chambre d'agriculture (Mme Florence PAYRAUDEAU), Comité de Protection de la Nature et des Sites (M. Benoît GRAUX), Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Mme Mélanie BROCHARD), La Cicadelle, Vendée Eau (MM. Auguste GUILLET et Benjamin HEMION) ;
- Usagers : MM. André EPERDUSSIN (Sainte Flaive des Loups) et Claude SKALINSKI (Le Fenouiller) ;
- Services de l'Etat : ONEMA (M. Laurent GIGAUD).

Le groupe s'est réuni 3 fois en 2012 (24 janvier, 10 juillet et 13 septembre). La communication s'est organisée autour des objectifs suivants :

- **faire connaître le SAGE, approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2011 par arrêté préfectoral, et faciliter l'accès à l'information,**
- **sensibiliser les acteurs locaux et la population.**

Les actions suivantes, prévues au titre de l'année 2012, ont été réalisées :

- diffusion du guide pédagogique « Le SAGE Vie Jaunay en pratique »,
- réalisation de présentoirs à documentation,
- concours photo « La Vie au fil de l'eau »,
- lettre de la gestion de l'eau Vie et Jaunay,
- site internet,
- sensibilisation des Conseils Municipaux des Jeunes et des Enfants (CMJ/CME),
- participation aux manifestations organisées sur le thème de l'eau et de l'environnement,
- autres actions.

Les actions « Forum local de l'eau » et « Bilan du site internet » n'ont pas été réalisées.

## 6.2. LES TEMPS FORTS 2012

### Les temps forts « Communication » du SAGE Vie Jaunay en 2012

**24 janvier** : Groupe communication.

**Mars-avril** : Entretiens avec les élus et services des 37 communes et 5 communautés de communes du bassin sur le thème de la mise en œuvre du SAGE.

**25 mars** : Participation à la Journée Mondiale de l'Eau organisée par le SIAEP de la Vallée du Jaunay - Usine du Jaunay, Landevieille.

**21 avril** : Participation à l'opération « Mains vertes » organisée par la commune de Saint Gilles Croix de Vie : ouverture des serres municipales aux habitants.

**Mai-juin** : Concours photo « La Vie au fil de l'eau ».

**10 juillet** : Groupe communication.

**Août** : Livraison des présentoirs à documentation dans chacune des communes et communauté de communes du bassin versant.

**13 septembre** : Groupe communication.

**15 septembre** : Rassemblement des CME-CMJ ayant participé au projet « L'eau : aujourd'hui et demain » - Saint Julien des Landes.

**Septembre** : Diffusion de la lettre n° 14 de la gestion de l'eau.

**26 novembre** : Cérémonie de remise des prix du concours photo - Saint Gilles Croix de Vie.

**Du 23 novembre 2012 au 5 janvier 2013** : Exposition des photos du concours à la bibliothèque de Saint Gilles Croix de Vie.

### 6.3. DIFFUSION DU GUIDE PEDAGOGIQUE « LE SAGE VIE JAUNAY EN PRATIQUE »

#### Contexte et objectifs de l'action

- o faire connaître le SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay,
- o faciliter l'accès aux documents composant le SAGE,
- o informer sur les thématiques traitées par le SAGE.

#### Contenu détaillé

Le guide pédagogique, réalisé en 2011, est accessible selon deux axes complémentaires, à la manière des documents d'information sur le SDAGE Loire-Bretagne :

- o par thème,
- o par catégorie d'acteur.

L'année 2012 a été consacrée à la diffusion du guide par différents moyens :

- lors de réunions (Commission Locale de l'Eau, Comité Syndical, groupe communication),
- lors des entretiens avec les élus des 37 communes concernées par le bassin versant et les représentants des communautés de communes,
- lors de manifestations sur l'eau (Journée Mondiale de l'Eau, ouverture des serres municipales de Saint Gilles Croix de Vie),
- en le mettant à disposition du grand public en mairie dans les présentoirs à documentation,
- lors de la cérémonie de remise des prix du concours photo.

Le guide est téléchargeable sur le site [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com).

#### Public visé

- o la Commission Locale de l'Eau,
- o les membres du Comité Syndical,
- o les élus des 37 communes,
- o les services des collectivités,
- o les usagers (chambres consulaires, associations...),
- o les services de l'Etat,
- o les habitants du bassin versant.

#### Résultats

Au 31 décembre 2012, 1 235 exemplaires sont été diffusés sur les 2 000 imprimés.



## 6.4. REALISATION DE PRESENTOIRS A DOCUMENTATION

### Contexte et objectifs de l'action

L'objectif est de mettre à disposition du grand public les publications réalisées dans le cadre du SAGE, ainsi que celles de Vendée Eau liées à la charte *Jardin Eau Naturel* (conseils sur l'éco-jardinage). Le projet a donc été réalisé en partenariat avec Vendée Eau.

### Public visé

Habitants des 37 communes concernées par le bassin versant, résidents secondaires, touristes.

### Contenu détaillé

Ces présentoirs contiennent :

- o les lettres de la gestion de l'eau,
- o les fiches techniques,
- o le guide pédagogique « Le SAGE Vie Jaunay en pratique »,
- o 10 jardi-fiches pour jardiner au naturel.

### Résultats

46 présentoirs ont été livrés, début août, dans :

- o les 37 communes,
- o les 5 communautés de communes ou communauté d'agglomération principalement concernées par le bassin versant,
- o les 2 usines de production d'eau potable,
- o le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
- o Vendée Eau.

### Valorisation de l'action

Afin d'informer les habitants, un article type a été proposé aux communes et communautés de communes pour une insertion dans les bulletins municipaux et intercommunaux.



## 6.5 CONCOURS PHOTO « LA VIE AU FIL DE L'EAU »

### Contexte et objectifs de l'action

Faire découvrir les milieux aquatiques et humides du bassin versant et sensibiliser les habitants à leurs intérêts et à leurs fragilités.

### Public visé

Habitants, résidents secondaires, touristes, enfants.

### Contenu détaillé

Etapes du projet :

- choix du thème et élaboration du règlement par le groupe communication,
- réalisation et impression d'un flyer (3 000 exemplaires) et d'affiches (300 exemplaires),
- diffusion dans les mairies, communautés de communes, commerces et services du bassin versant, et relais par les sites internet et bulletins municipaux,
- réunion du jury pour le choix des photos gagnantes,
- cérémonie de remise des prix le 23 novembre 2012,
- exposition à la bibliothèque de Saint Gilles Croix de Vie du 23 novembre 2012 au 5 janvier 2013.

### Résultats

- une quarantaine de participants,
- 64 clichés sélectionnés et exposés,
- le guide pédagogique « Le SAGE Vie Jaunay en pratique » a été remis aux gagnants et mis à disposition à la bibliothèque.

### Valorisation de l'action

- o 6 articles de presse,
- o mise en ligne des photos sur le site [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com).



Articles de presse

Information sur le concours

Cérémonie de remise des prix

LE COURRIER VENDEEN  
24 mai 2012

**GIVRAND**

**La Vie au fil de l'eau, jusqu'au 30 juin**  
**Un concours photo pour se sensibiliser à l'environnement**

Dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du bassin de la Vie et du Jaunay, le Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay organise son premier concours photo intitulé La Vie au fil de l'eau.

Sensibiliser les habitants du bassin versant aux enjeux de la ressource en eau et à la nécessité d'agir ensemble pour sa reconquête est un des objectifs du Sage.

Pourtant du constat que pour agir, il faut connaître, ce concours est l'occasion de partir à la découverte des cours d'eau de la Vie, du Jaunay et du Ligneron mais aussi des plantes, des animaux et des activités autour de l'eau. Locals du concours est gratuit et ouvert aux photographes amateurs à partir de 7 ans. Les photographies, imprimées en couleur, doivent être adressées au :

Syndicat mixte des Marais avant le 30 juin 2012. Les trois meilleures photos de chaque catégorie seront récompensées : premier prix d'une valeur maximum de 200€ pour la catégorie de 7 ans à moins de 16 ans et premier prix d'une valeur maximum de 300€ pour la catégorie de 16 ans et plus. Les photographes s'engagent à autoriser le Syndicat mixte des Marais à utiliser gratuitement les photos prises pendant le concours.

En participant à ce concours, les photographes s'engagent à autoriser le Syndicat mixte des Marais à utiliser gratuitement les photos prises pendant le concours.

Un thème : La Vie au fil de l'eau. Le thème du concours est la Vie au fil de l'eau. Les photos doivent être envoyées au :

Un thème : La Vie au fil de l'eau. Le thème du concours est la Vie au fil de l'eau. Les photos doivent être envoyées au :

Ouest-France / Pays de la Loire / Saint-Gilles-Croix-de-Vie / Archives du mercredi 16 mai 2012

**Un concours photo à la découverte de nos rivières - Saint-Gilles-Croix-de-Vie**

mercredi 16 mai 2012

« Pour agir, il faut connaître », telle est l'idée du syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. Afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la ressource en eau, cet organisme lance un concours photo destiné aux amateurs.

Une occasion et un prétexte pour aller découvrir les deux seules des cours d'eau de la Vie, du Jaunay et du Ligneron, mais aussi des plantes, des animaux et des activités aquatiques du bassin versant. Le concours est doté d'un prix d'une valeur de 200 € dans la catégorie des 7 à moins de 16 ans. Le premier prix des plus de 16 ans est de 300 €. Par la suite, les dix meilleures photos seront exposées à la bibliothèque de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Renseignements sur www.viejaunay.com ; ou au syndicat mixte des marais, au 02 51 64 28 19

LE COURRIER VENDEEN  
29 novembre 2012

**Avec le syndicat des marais**  
**Remise des prix**  
**du concours de photos**

La remise des prix du premier concours photo, organisée dans le cadre du Sage du bassin de la Vie et du Jaunay, sur le thème "La Vie au fil de l'eau", s'est tenue à la Conserve, le 29 novembre 2012. Le Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a été mis en place pour assurer la coordination de la gestion de l'eau et la restauration des marais littoraux et des cours d'eau du bassin versant de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Depuis 2004, le syndicat est la structure porteuse du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (Sage). Le Sage vise à mettre en place une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Pour rappel, un des objectifs du Sage est de sensibiliser tous les acteurs du bassin versant aux enjeux de la ressource en eau et à la nécessité d'agir ensemble pour la reconquête de sa qualité. Partant du constat que pour agir, il faut connaître, la commission locale de l'eau a souhaité organiser en 2012 un concours photo sur le thème "La Vie au fil de l'eau".

Le concours a été ouvert aux photographes amateurs de 7 ans et plus et avait pour objectif de faire découvrir les cours d'eau, les paysages et la vie qui y est associée : plantes, animaux, activités autour de l'eau. A ce concours, trois jeunes d'Access, association communautaire culturelle et sportive du canton de Palluaud, ont été distingués. Dans la catégorie de 7 à moins de 16 ans, le troisième prix a été attribué à David Monlleau, habitant la commune de Maché, pour "Le puits de la Cantinière à Palluaud".

Dans la catégorie de 16 ans et plus, le troisième prix a été attribué à Antoine Morandau, habitant la commune de Maché, pour "Le puits de la Cantinière à Palluaud".

Les 64 clichés sélectionnés pour ce concours sont exposés dans les locaux de la bibliothèque de Saint-Gilles-Croix-de-Vie jusqu'au jeudi 3 janvier. Cette exposition pourra être visitée jusqu'au jeudi 3 janvier. Cette exposition pourra être visitée jusqu'au jeudi 3 janvier.

OUEST-FRANCE  
26 novembre 2012

**Expo de La vie au fil de l'eau : les lauréats primés**

Lauréats et organisateurs du concours photo "La vie au fil de l'eau", à l'heure des récompenses.

Vendredi soir, s'est tenue, à la Conserve, la cérémonie de remise des prix du premier concours photo organisé dans le cadre du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), du bassin de la Vie et du Jaunay.

Un des objectifs du Sage est de sensibiliser tous les acteurs du bassin versant de la Vie et du Jaunay aux enjeux de la ressource en eau, et à la nécessité d'agir ensemble pour la reconquête de sa qualité. Partant du constat que « pour agir il faut connaître », la commission locale de l'eau, présidée par Jean-Claude Merceron, a souhaité organiser, en 2012, un concours photos sur le thème de "La Vie au fil de l'eau".

Une quarantaine de photographes amateurs ont participé, avec des images exprimant la sensibilité de chacun à la beauté environnante. Les 64 clichés sélectionnés par le jury sont exposés à la bibliothèque jusqu'au 3 janvier.

**Palmarès du concours.** Catégorie 1 (de 7 à 16 ans) : 1<sup>er</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 2<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 3<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 4<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 5<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 6<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 7<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 8<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 9<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 10<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 11<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 12<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 13<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 14<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 15<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 16<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 17<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 18<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 19<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 20<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 21<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 22<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 23<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 24<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 25<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 26<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 27<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 28<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 29<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 30<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 31<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 32<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 33<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 34<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 35<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 36<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 37<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 38<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 39<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 40<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 41<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 42<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 43<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 44<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 45<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 46<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 47<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 48<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 49<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 50<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 51<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 52<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 53<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 54<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 55<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 56<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 57<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 58<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 59<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 60<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans) ; 61<sup>e</sup>, Antoine Morandau (La Chapelle-Palluaud) ; 62<sup>e</sup>, Marie-Louise Menanteau (Palluaud) ; 63<sup>e</sup>, David Monlleau (Maché) ; 64<sup>e</sup>, Suzanne Praud (Challans).

LE COURRIER VENDEEN  
29 novembre 2012

**PALLUAU**

**Concours photo sur le thème "La Vie au fil de l'eau"**  
**Trois jeunes d'Access récompensés**

Dans le cadre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay, le syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a organisé un concours photo intitulé "La Vie au fil de l'eau". Ce concours était ouvert aux photographes amateurs de 7 ans et plus et avait pour objectif de faire découvrir les cours d'eau, les paysages et la vie qui y est associée : plantes, animaux, activités autour de l'eau. A ce concours, trois jeunes d'Access, association communautaire culturelle et sportive du canton de Palluaud, ont été distingués. Dans la catégorie de 7 à moins de 16 ans, le troisième prix a été attribué à David Monlleau, habitant la commune de Maché, pour "Le puits de la Cantinière à Palluaud".

Dans la catégorie de 16 ans et plus, le troisième prix a été attribué à Antoine Morandau, habitant la commune de Maché, pour "Le puits de la Cantinière à Palluaud".

Les 64 clichés sélectionnés pour ce concours sont exposés dans les locaux de la bibliothèque de Saint-Gilles-Croix-de-Vie jusqu'au jeudi 3 janvier. Cette exposition pourra être visitée jusqu'au jeudi 3 janvier.

## Photos gagnantes

### Catégorie Adultes (16 ans et plus)



### Catégorie Enfants (de 7 à moins de 16 ans)



## 6.6. LETTRE DE LA GESTION DE L'EAU VIE ET JAUNAY N° 14



Cette lettre, **imprimée à 2 000 exemplaires**, est adressée à l'ensemble des mairies concernées par le bassin versant (37) pour une diffusion à l'ensemble des conseillers municipaux et une mise à disposition du public dans les présentoirs spécifiquement conçus pour recevoir la documentation « eau » du SAGE et de Vendée Eau. Les autres collectivités, chambres consulaires, administrations, associations, sont également destinataires. La maquette est réalisée par le groupe communication.

La conception graphique, la mise en forme finale et l'impression sont confiées à un prestataire (Les pieds sur terre).

Sommaire de la lettre n° 14 :

- o le mot du Président,
- o visuel du guide pédagogique « Le SAGE Vie Jaunay en pratique » en couverture,
- o le cycle de l'eau sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay : qui fait quoi ?
- o le mot du CREZH : bilan des travaux réalisés en 2011 par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
- o brèves : un nouveau Contrat Territorial sur le bassin versant aval de la Vie et du Jaunay et le Contrat Régional de Bassin Versant.

Cette lettre est téléchargeable sur le site internet : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com).

## 6.7. SITE INTERNET « WWW.VIE-JAUNAY.COM »

### Objectif de l'action

L'objectif est de diffuser régulièrement des informations sur les actions et événements qui concernent l'eau et les milieux aquatiques du bassin versant.

### Contenu de l'action

Quatre lettres d'actualités (newsletters) ont été réalisées : janvier, avril, septembre-octobre, décembre.

On note une progression du nombre de destinataires (de 250 en janvier à 353 en décembre) liée en partie à l'ajout des membres du comité agricole du Contrat territorial aval de la Vie et du Jaunay.

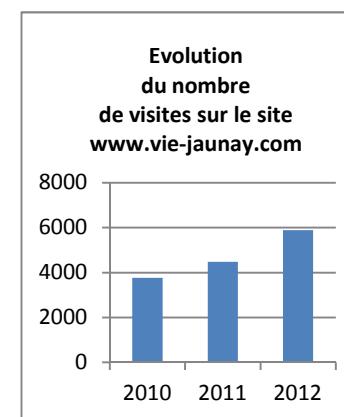
Les rubriques suivantes ont été actualisées :

- o « Documentation » : mise en ligne de la lettre d'information, actualisation de la revue de presse,
- o « Photothèque » : ajout d'albums photos pour le concours photo, l'action auprès des CME-CMJ, le programme agricole du Contrat Territorial aval,
- o « Qui » : informations sur les Contrats Territoriaux et le Contrat Régional de Bassin Versant, mise en ligne du cahier des charges pour la mise en place de la gestion différenciée,
- o « Réglementation » : dossier sur le classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

### Résultats

Pour l'année 2012, on constate une progression du nombre de visites qui passe à 5 889, dont 73 % sont de nouveaux visiteurs. Le site a été plus fréquenté en mai et juin (impact du concours photo). La page d'accueil, la page « Documentation » et « Qui : le Syndicat Mixte des Marais » ont été les pages les plus consultées en 2012.

Les internautes utilisent les moteurs de recherche type Google pour accéder au site, les sites du Forum des Marais Atlantiques, de Gest'eau, du CPNS, de l'Observatoire de l'eau de la Vendée, du Centre de gestion de la Vendée, de la Fédération de pêche et de la commune d'Aizenay. Peu de communes disposant de sites internet ont fait un lien avec le site [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com).



## 6.8. SENSIBILISATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES JEUNES ET DES ENFANTS (CMJ/CME)

### Contexte et objectifs de l'action

Sensibiliser les jeunes à la protection de la ressource en eau, leur donner envie d'agir localement.

### Public visé

- o Les enfants de 10-11 ans élus aux Conseils Municipaux des Jeunes (CMJ) ou des Enfants (CME),
- o les parents des enfants,
- o les élus référents qui accompagnent les jeunes et plus globalement le conseil municipal.

### Contenu détaillé

Quatre CMJ ont répondu à l'appel à projets « L'eau : aujourd'hui et demain » :

- o Givrand,
- o Saint Julien des Landes,
- o Saint Révérend,
- o Venansault.

Le Syndicat Mixte des Marais a fait appel à une structure spécialisée dans l'animation et la pédagogie autour de l'environnement pour accompagner les CMJ/CME. Le prestataire retenu est l'association La Cicadelle, basée à Aizenay, association qui intervient déjà dans les établissements scolaires pour les programmes pédagogiques sur l'eau et qui a développé des clubs nature dans certaines communes.

### Supports d'animation et d'information utilisés, valorisation

Le prestataire intervient sur 4 temps d'environ 2 heures auprès de chaque CMJ/CME. Un comité de pilotage réunissant le prestataire, les élus référents et l'animatrice du SAGE permet de suivre le projet de manière générale.

Un rassemblement avec tous les enfants, les élus référents, l'association La Cicadelle et le groupe communication du SAGE a été organisé le 15 septembre 2012.

### Résultats

Les CMJ/CME ont réalisé différents supports : exposition sur les économies d'eau, film sur la faune et la flore, conte « Lisa la goutte d'eau », témoignages sur la récupération des eaux pluviales chez les particuliers.

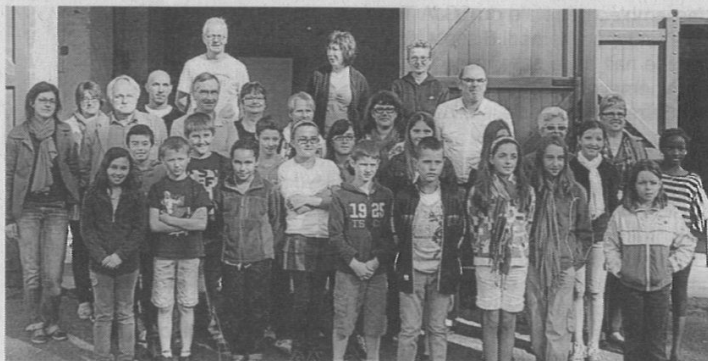
Les quatre élus référents ont apprécié ce projet et proposent de le renouveler en 2012-2013 pour que d'autres CMJ/CME développent des projets sur l'eau.

## Articles de presse

Rassemblement des 4 Conseils Municipaux des Jeunes et des Enfants, le samedi 15 septembre 2012 à SAINT JULIEN DES LANDES, avec remise d'un diplôme de l'éco-citoyen de l'eau.

### Saint-Julien-des-Landes

Quatre conseils d'enfants finalisent le projet sur l'eau



Les enfants des différents CME, leurs élus référents et les animateurs de la Cicadelle.

« Sensibiliser les enfants aux problématiques de la ressource en eau du territoire, en les rendant acteur d'un projet », tel était l'objectif du Sage du bassin de la Vie et du Jaunay et de la commission locale.

Ainsi, quatre conseils municipaux d'enfants et de jeunes (Givrand, Saint-Julien-des-Landes, Saint-Révérend, Venansault), soit une quarantaine d'enfants, ont travaillé, durant un an, sur ce projet, encadrés par les élus municipaux référents. Avec la Cicadelle et leurs élus, les jeunes se sont interrogés sur le cycle de l'eau, son parcours, sa fragilité, son rôle... Puis, chaque conseil a développé une action : enquête de consommation, visite de dispositifs de récupération des eaux pluviales et de station d'épuration, exposition sur les économies d'eau, réalisation d'un film sur la faune et la flore...

Samedi, le rassemblement des enfants, de leurs familles et des élus, à la Baudrière, a permis l'aboutissement du projet. Chaque conseil a présenté l'action réalisée sous forme d'histoire, de panneaux, de vidéo...

À l'issue de cette présentation, les enfants ont reçu le diplôme de l'éco-citoyen de l'eau, des mains de leurs élus. Ils ont pu ensuite se désaltérer au bar à eau installé par le conseil municipal des enfants de Saint-Julien-des-Landes, commune d'accueil de la manifestation.

Samedi dernier, à la grange de la Baudrière, sur les rives du lac du Jaunay, le conseil municipal des jeunes (CMJ) participait à un rassemblement organisé par le Sage (Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux). Comme l'a rappelé Anne Barsonnes présentes, « l'objectif est de sensibiliser les enfants aux problématiques de la ressource en eau du territoire en les rendant acteur d'un projet sur ces thématiques ».

Les conseils des enfants de quatre communes appartenant au bassin versant de la Vie et du Jaunay (Givrand, Saint-Julien-des-Landes, Saint-Révérend, Venansault) ont cheminé depuis le début de 2011 dans

ce projet, « L'eau aujourd'hui et demain ». Films, panneaux, comptines inventées, l'imagination était au rendez-vous.

Aidé et conseillé par Laura, animatrice Cicadelle, le CMJ a présenté une exposition de six panneaux sur le thème des « Économies d'eau à la maison ». À cette fin, diverses expériences ont été menées et sont exposées. Les maires et élus locaux ont remis à chaque jeune conseiller le diplôme de « l'éco-citoyen ».

■ **Correspondant Ouest-France**  
Jacques Piton, tél. 02 51 55 43 74  
ou 06 31 32 34 73 ; jacques.piton@wanadoo.fr

### Givrand

Les jeunes élus municipaux diplômés « éco-citoyens »



De gauche à droite au premier rang, Robin Coindre, Lily Bertho, Juliette Pontoizeau, Camille Blanchard et Louane Paradis ont reçu leurs diplômes d'« éco-citoyens ».

## 6.9. PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS SUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

### Contexte de l'action

La cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour participer à deux manifestations grand public :

- **la Journée Mondiale de l'Eau**, organisée par le SIAEP de la Vallée du Jaunay, le dimanche 25 mars 2012,
- **les portes ouvertes des serres municipales, baptisées « Opération mains vertes »**, organisées par la municipalité de Saint Gilles Croix de Vie, le samedi 21 avril 2012, dans le cadre de la semaine du développement durable.

### Objectifs

- Sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection de la ressource en eau,
- faire connaître l'action du Syndicat Mixte des Marais et le SAGE Vie Jaunay.

### Public visé

Elus, habitants, résidents secondaires, touristes, familles.

### Contenu détaillé

Tenue d'un stand présentant le bassin versant de la Vie et du Jaunay, le rôle du Syndicat Mixte des Marais et ses actions, le SAGE.

Affiches, lettres, fiches techniques, guide pédagogique « Le SAGE Vie Jaunay en pratique ». Utilisation des jeux sur les consommations en eau, la faune et la flore des milieux aquatiques, les marais. Aquariums.

### Résultats

- o Journée Mondiale de l'Eau : 400 visiteurs,
- o Opération mains vertes : 300 visiteurs.

**Photos du stand du SAGE et du Syndicat Mixte des Marais lors des portes ouvertes des serres municipales de Saint Gilles Croix de Vie, le 21 avril 2012**



## 6.10. AUTRES ACTIONS

Information des communes sur la thématique des plantes invasives, en collaboration avec l'Association pour le Développement de la Baie de Bourgneuf, Décembre 2012.




**Plantes invasives : 100 % Réau  
MOBILISONS-NOUS !**

Les plantes exotiques, aquatiques ou terrestres, ont été introduites par l'homme lors des grands voyages. Depuis le courant du XX<sup>ème</sup> siècle, elles sont commercialisées pour leur qualité ornementale. Malheureusement, certaines de ces espèces se sont tellement bien adaptées à notre territoire qu'elles sont devenues envahissantes et modifient les écosystèmes naturels ou semi-naturels.



*Archevêque mégalopole de la Vie*

Aujourd'hui, elles constituent la 2<sup>ème</sup> cause de perte de biodiversité. Elles se propagent et une fois installées, il est très difficile de s'en débarrasser. Elles entravent aussi les activités économiques et peuvent être à l'origine d'allergies par les pollens mais aussi de brûlures par contact avec la peau.



*Zosterie ou Scirpus en arête*

Pour tenter d'éradiquer ce fléau, des chantiers d'arrachage sont conduits par les collectivités locales. Des travaux onéreux pour les contribuables qui se comptent en millions d'euros.

**L'action collective ne peut être efficace que si elle est combinée à des ACTIONS INDIVIDUELLES.**

**100 % bonnes pratiques**

Voici des conseils qui, appliqués par tous, permettraient de réduire considérablement l'expansion de ces plantes :

- ne planter pas d'invasives dans votre jardin et n'en introduisez pas dans un bassin d'agrément ou plan d'eau,
- renseignez-vous sur les plantes offertes et celles que vous souhaitez acheter,
- privilégiez les espèces locales : elles sont adaptées à nos milieux et n'engendrent pas de dégâts,
- informez vos voisins s'ils possèdent des plantes invasives pour ne pas en retrouver dans votre jardin,
- détruisez toute plante invasive présente sur vos terrains : arrachez les petits sujets, taillez avant floraison,
- ne videz pas votre aquarium occupé par des plantes invasives dans l'évier, près d'un avaloir, dans les cours d'eau, canaux et plans d'eau
- n'utilisez pas de produits chimiques pour détruire les plantes ou souches : peu efficaces sur les invasives, ils polluent les cours d'eau.

Article réalisé à partir de la plaquette « Plantes invasives : 100 % Réau, mobilisons-nous ! » de l'Association pour le Développement de la Baie de Bourgneuf.

Pour plus d'informations :  
Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay  
11 Rue du Bourg - 85100 GIVRAND  
Tél. : 02 51 54 21 18  
[www.luvie-jaunay.com](http://www.luvie-jaunay.com)



*Herbe de la Pampa*

## 7. SUIVI DE LA QUALITE BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU

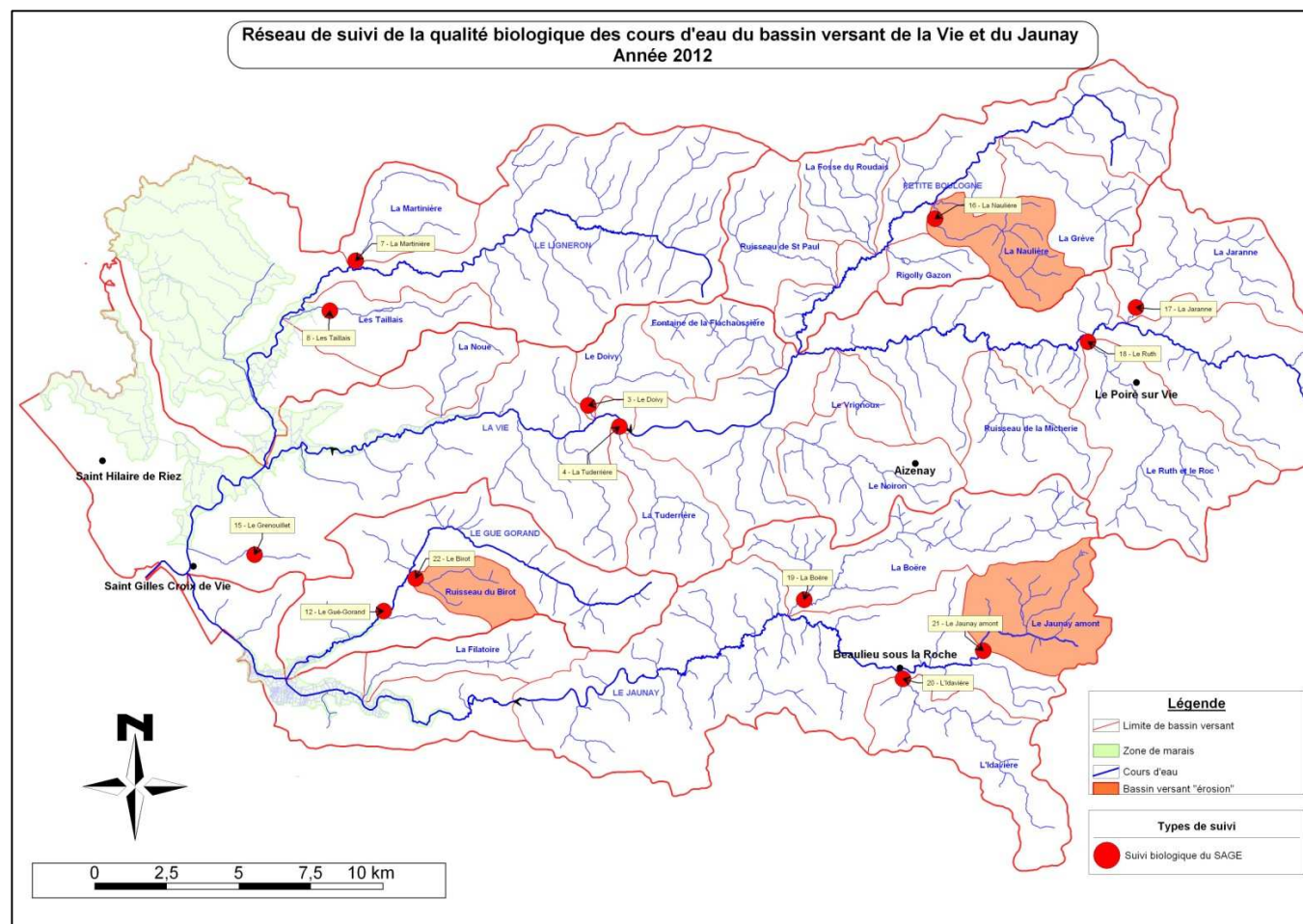
Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay, et plus particulièrement du suivi/évaluation des actions du SAGE, un suivi biologique des cours d'eau doit être mis en œuvre en complément des réseaux de suivis existants.

Ces suivis ont trois objectifs principaux :

- le suivi des masses d'eau Très Petits Cours d'Eau : La Tuderrière et Le Gué Gorand,
- le suivi des sous-bassins versants pilotes « érosion »,
- l'amélioration de la connaissance sur d'autres petits cours d'eau ou marais.

Trois indices sont mesurés :

- o l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé),
- o l'IBD (Indice Biologique Diatomées),
- o l'IPR (Indice Poissons Rivière).



Nota : Pour les cours d'eau de La Noue, du Ligneront aux écluses de Riez, de l'Ecours de l'Isle et de La Filatoire, les 3 années de suivi nécessaires à l'évaluation de leur état biologique ayant été réalisées, aucune mesure n'est réalisée en 2012.

## Résultats des suivis biologiques

|                 |      | Ruisseau de Doivy | La Tuderrière | Ruisseau de la Martinière | Ruisseau des Taillais | Le Gué-Gorand (entrée marais) | Le Grenouillet | Le Ruth  | Le Birot | Le Jaunay amont | La Naulière | La Boëre | La Jaranne | L'Idavière |
|-----------------|------|-------------------|---------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------------|----------------|----------|----------|-----------------|-------------|----------|------------|------------|
| IBGN            | 2009 | 14                | 8             | 8                         | 14                    | 13                            | 5              |          |          |                 |             |          |            |            |
|                 | 2010 | 13                | 15            | 12                        | 14                    | 8                             | 5              |          |          |                 |             |          |            |            |
|                 | 2011 | ASSEC             | 14            | ASSEC                     | ASSEC                 | 8                             | ASSEC          | 9        | ASSEC    | 14              | 9           | 8        | 15         | 8          |
|                 | 2012 | 12                | 15            | 13                        | 12                    | 7                             | ASSEC          | 9        | 6        | 12              | 13          | 13       | 15         | 12         |
| IBD             | 2009 |                   | 10,9          |                           |                       | 9,2                           |                |          |          |                 |             |          |            |            |
|                 | 2010 |                   | 9             |                           |                       | 12,1                          |                |          |          |                 |             |          |            |            |
|                 | 2011 | ASSEC             | 11            | ASSEC                     | ASSEC                 | 14                            | ASSEC          | 10,8     | ASSEC    | 11,6            | 12,3        | 12,2     | 11,4       | 11,9       |
|                 | 2012 | 12,2              | 10,5          | 12,5                      | 14,6                  | 14,1                          | ASSEC          | 10,2     | 12,4     | 10,5            | 10,8        | 11,4     | 9,5        | 10,3       |
| Etat écologique | 2009 | bon               | médiocre      | médiocre                  | bon                   | moyen                         | mauvais        | moyen    |          |                 |             |          |            |            |
|                 | 2010 | bon               | moyen         | moyen                     | bon                   | médiocre                      | mauvais        | médiocre |          |                 |             |          |            |            |
|                 | 2011 | ASSEC             | moyen         | ASSEC                     | ASSEC                 | médiocre                      | ASSEC          |          |          | moyen           | moyen       | médiocre | moyen      | médiocre   |
|                 | 2012 | moyen             | moyen         | moyen                     | moyen                 | médiocre                      | ASSEC          |          | médiocre | moyen           | moyen       | moyen    | médiocre   | médiocre   |

| Etat écologique |          |
|-----------------|----------|
|                 |          |
|                 | Très bon |
|                 | Bon      |
|                 | Moyen    |
|                 | Médiocre |
|                 | Mauvais  |

Les cours d'eau du bassin versant de la Vie, du Ligneron et du Jaunay présentent globalement des états écologiques moyens à mauvais.

Les conditions hydrologiques plus favorables cette année expliquent en partie les différences observées entre les résultats obtenus par les indices sur certaines stations. En effet, les diatomées (indice IBD) dépendent principalement de la qualité de l'eau, tandis que les invertébrés (indice IBGN) sont plus sensibles aux altérations physiques du milieu.

L'impression générale qui se dégage est celle de bassins versants qui présentent un certain potentiel d'accueil pour la macrofaune benthique mais dont les eaux sont d'une qualité physico-chimique insuffisante pour accueillir des peuplements exigeants.

## Résultats des suivis piscicoles

|     |      | Ruisseau de Doivy | La Tuderrière | Ruisseau de la Martinière | Ruisseau des Taillais | Le Gué-Gorand (entrée marais) | Le Grenouillet | Le Ruth | Le Birot | Le Jaunay amont | La Naulière |
|-----|------|-------------------|---------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------------|----------------|---------|----------|-----------------|-------------|
| IPR | 2009 |                   | 49,8          |                           |                       |                               |                |         |          |                 |             |
|     | 2010 |                   | 54,5          |                           |                       |                               |                |         |          |                 |             |
|     | 2011 |                   | 36,33         |                           |                       |                               |                |         | 25,1     | 40,4            | 41,1        |
|     | 2012 |                   | 31,37         |                           |                       | 23,176                        |                |         | 21,624   | 37,375          | 32,74       |

| Qualité piscicole |               |
|-------------------|---------------|
| <7                | Excellente    |
| ]7-16]            | Bonne         |
| ]16-25]           | Médiocre      |
| ]25-36]           | Mauvaise      |
| >36               | Très mauvaise |

La qualité piscicole est médiocre à très mauvaise (station du Jaunay amont).

Les peuplements piscicoles en place sont éloignés des peuplements théoriques attendus sur ces types de cours correspondants à des cyprinidés d'eaux vives.

Les espèces intermédiaires et d'eau calme dominant en général les peuplements en place.

L'anguille, espèce migratrice amphihaline<sup>1</sup>, est présente mais avec une abondance moyenne à faible.

La mauvaise qualité des eaux, couplée à des conditions d'assèchement précoce des stations et à une morphologie plus ou moins dégradée des cours d'eau expliquent les résultats des suivis piscicoles. On note néanmoins une amélioration de la note de l'indice en 2012, liée à priori aux meilleures conditions d'écoulements.

<sup>1</sup> : qualifie une espèce \* dont une partie du cycle biologique se fait en mer et une autre partie en rivière.

## 8. BILAN FINANCIER – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DEPENSES ..... 150 749,84 €**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| - Animation.....               | 88 355,89 € |
| - Communication.....           | 11 740,82 € |
| - Tableau de bord du SAGE..... | 2 279,82 €  |
| - Qualité de l'eau.....        | 48 292,38 € |
| - Amortissements.....          | 80,93 €     |

**RECETTES.....214 798,82€**

|                                                                                 |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| - Subventions .....                                                             | 96 604,02 €  |
| o Agence de l'Eau Loire-Bretagne.....                                           | 59 818,07 €  |
| o Conseil Régional des Pays de la Loire..                                       | 30 685,95 €  |
| o Conseil Général de la Vendée.....                                             | 6 100,00 €   |
| - Autofinancement (participation des communes<br>et de leurs groupements) ..... | 44 753,00 €  |
| - Recettes diverses .....                                                       | 2 312,70 €   |
| - Résultat de fonctionnement reporté.....                                       | 71 129, 10 € |

*Excédent de fonctionnement : 64 048,98 €*

## SECTION D'INVESTISSEMENT

|                                     |                    |                                                            |                    |
|-------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>DEPENSES .....</b>               | <b>22 549,35 €</b> | <b>RECETTES.....</b>                                       | <b>24 630,01 €</b> |
| - Présentoirs à documentation ..... | 17 688,84 €        | - Excédents de fonctionnement capitalisés .....            | 4 491,63 €         |
| - Autres dépenses.....              | 4 860,51 €         | - Subventions .....                                        | 9 880,64 €         |
|                                     |                    | o Agence de l'Eau Loire-Bretagne.....                      | 4 397,81 €         |
|                                     |                    | o Conseil Régional des Pays de la Loire.....               | 4 167,25 €         |
|                                     |                    | o Vendée Eau .....                                         | 1 315,58 €         |
|                                     |                    | - FCTVA.....                                               | 56,00 €            |
|                                     |                    | - Amortissements.....                                      | 80,93 €            |
|                                     |                    | - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 10 120,81 €        |

*Excédent d'investissement : 2 080,66 €*

## 9. ANALYSE – BILAN ET PERSPECTIVES

### ETAT DES MASSES D'EAU AYANT UN OBJECTIF DE BON ETAT EN 2015

Selon l'évaluation 2010 réalisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 55 % des masses d'eau ayant un objectif de bon état en 2015 ne l'atteignent pas aujourd'hui. Il s'agit des masses d'eau cours d'eau de **La Vie** (en amont et en aval d'Apremont) et de **La Petite Boulogne**. Les paramètres déclassants sont la **mauvaise qualité physico-chimique des eaux** et les **mauvaises conditions hydro-morphologiques**. Le travail engagé sur ces cours d'eau, en particulier sur La Vie, en matière de restauration de la continuité écologique doit permettre d'identifier précisément les causes d'altérations et de dégager un programme d'actions permettant de restaurer l'état écologique.

La qualité des eaux est également à appréhender sur ces cours d'eau en concertation avec les acteurs en charge de l'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles et du monde agricole. Le Contrat Territorial EVE, mis en place sur le bassin versant d'Apremont par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, est un des outils à mobiliser.

L'état de **La Tuderrière** n'est pas qualifié par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Un réseau de la qualité biologique est mis en place sur ce ruisseau dans le cadre du SAGE. Une étude sera réalisée en 2013 dans l'objectif d'une restauration de ce cours d'eau par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

### LA VIE DU SAGE ET DES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DE SES DISPOSITIONS

L'année 2012 a permis de diffuser le SAGE auprès des élus, usagers et services de façon pédagogique à travers le guide « **Le SAGE Vie Jaunay en pratique** ».

Les présentoirs à documentation mis en place dans les mairies permettent aussi un **accès plus aisé du grand public** à ce document. Couplé à une information sur le jardinage au naturel, le SAGE est alors présenté dans des aspects généraux et pratiques pour que chacun se sente concerné par la gestion et la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant.

Le concours photo « **La Vie au fil de l'eau** » a également permis de sensibiliser les habitants du bassin aux enjeux de la ressource en eau et aux actions menées.

Une évaluation de la mise en œuvre des dispositions du SAGE par les collectivités a permis de conclure à une **bonne appropriation des enjeux** : 52 % des actions ont été conduites un an après l'approbation du SAGE. Cette évaluation est à poursuivre auprès des services de l'Etat et des représentants agricoles.

La mise en place d'un tableau de bord structuré permettra de visualiser l'état des milieux, les pressions et les réponses apportées par les acteurs. D'ores et déjà, l'évaluation faite sur la mise en œuvre des dispositions du SAGE permet d'identifier les actions qui n'ont pas encore été engagées : coordination avec les SAGE voisins, optimisation des pratiques économes en eau, synthèse des quantités d'intrants utilisés, actions de réduction de l'érosion et de gestion des eaux pluviales, gestion des zones humides et des plans d'eau.

Concernant les thèmes prioritaires pour l'actualisation du SAGE, la Commission Locale de l'Eau a retenu la **gestion quantitative de la ressource en eau** : une **étude de détermination des volumes d'eau prélevables** sera conduite en 2013 afin d'améliorer la connaissance sur ce sujet et de donner de la visibilité aux acteurs locaux. Ce thème est à mettre en lien avec les études conduites pour la **restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du bassin**.

Les Contrats existants sur le bassin (trois Contrats Territoriaux, un Contrat Régional de Bassin Versant) arrivent à terme en 2013 ou 2014. Un bilan en sera fait et de nouveaux programmes d'actions seront alors définis. Il sera alors essentiel de bien cibler les paramètres déclassants pour le bon état des eaux de chaque masse d'eau et d'intégrer l'ensemble des actions permettant de restaurer ce bon état dans la programmation future.



*Secrétariat : 11 Rue du Bourg – 85800 GIVRAND*

*Tél. : 02.28.10.94.37 – Fax : 02.28.10.95.48*

*Courriel : [sage.viejaunay@wanadoo.fr](mailto:sage.viejaunay@wanadoo.fr)*

*Site internet : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)*